



PROJET DE TERRITOIRE 2015-2020 DOUBS CENTRAL



- Validé par le Comité syndical du 9 juillet 2015 -

SOMMAIRE

1. LE DOUBS CENTRAL, UN TERRITOIRE EN PLEIN ESSOR ET UNE IDENTITÉ AFFIRMÉE.....	4
1.1 L'organisation du territoire	4
1.2 L'organisation institutionnelle du Doubs central	6
1.2.1 La transformation du Pays en PETR	6
1.2.2 Le syndicat mixte pour le SCoT du Doubs central	6
1.3 Le projet de territoire 2015-2025, un projet concerté.....	8
1.3.1 La construction du projet de territoire	8
1.3.2 La concertation dans le Doubs central.....	9
2. DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE	11
2.1 Quelques données de cadrage.....	11
2.2 Un développement économique axe sur la mise en réseau et la mutualisation	15
2.2.1 La politique de développement économique du Doubs central : bilan des actions menées.....	15
2.2.2 L'économie dans le Doubs central.....	16
2.3 De nombreuses ressources locales à valoriser	21
2.3.1 La forêt et le bois	21
2.3.2 L'agriculture et le développement des circuits de proximité	23
2.3.3 Le Doubs central, un territoire engagé dans la transition énergétique	26
2.3.3.1 <i>Les actions menées par le Doubs central en faveur des économies d'énergies et de l'environnement</i>	26
2.3.3.2 <i>Les ressources énergétiques</i>	27
2.3.3.3 <i>un environnement remarquable à préserver</i>	30
2.4 Des services à la population	32
2.4.1 L'offre de soins	33
2.4.2 L'offre de services médico-sociaux.....	35
2.4.3 L'offre de services petite enfance, enfance, périscolaire.....	38
2.4.4 Les activités sport, loisirs, culture et vie associative	41
2.4.4.1 <i>La culture</i>	41
2.4.4.2 <i>Le sport et les loisirs</i>	41
2.4.4.3 <i>La vie associative</i>	42
2.5 Les activités touristiques	44
2.5.1 Un territoire relativement actif sur le volet touristique	44
2.5.2 Pour une meilleure valorisation des ressources touristiques	46

2.6 La mobilité et l'aménagement du territoire, deux thématiques transversales.....	49
2.6.1 La mobilité dans le Doubs central.....	49
2.6.1.1 <i>La mobilité au cœur des problématiques environnementales et d'aménagement</i>	49
2.6.1.2 <i>Les actions du territoire en matière de mobilité</i>	50
2.6.2 La démarche SCoT : pour un aménagement et une planification responsable et durable	52
3. LES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE POUR 2015-2025	55
3.1 Les enjeux.....	55
3.2 Les orientations	59

1. LE DOUBS CENTRAL, UN TERRITOIRE EN PLEIN ESSOR ET UNE IDENTITÉ AFFIRMÉE

1.1 L'organisation du territoire

Depuis 2003, année d'élaboration de la Charte de développement durable du Pays du Doubs central, le territoire du Doubs central n'a cessé d'évoluer : son périmètre s'est agrandi, passant de 728 km² à une superficie de 871 km². Cette évolution est le résultat de rapprochements et d'une réelle volonté politique de travailler ensemble autour d'un développement économique, social et environnemental commun en menant en place des actions mutualisées (par exemple, la communication touristique, la mise en réseau d'acteurs à travers le salon Made in France, les réunions des agents de développement du territoire ou encore la mobilité en proposant un service de transport à la demande à l'échelle du Doubs central).

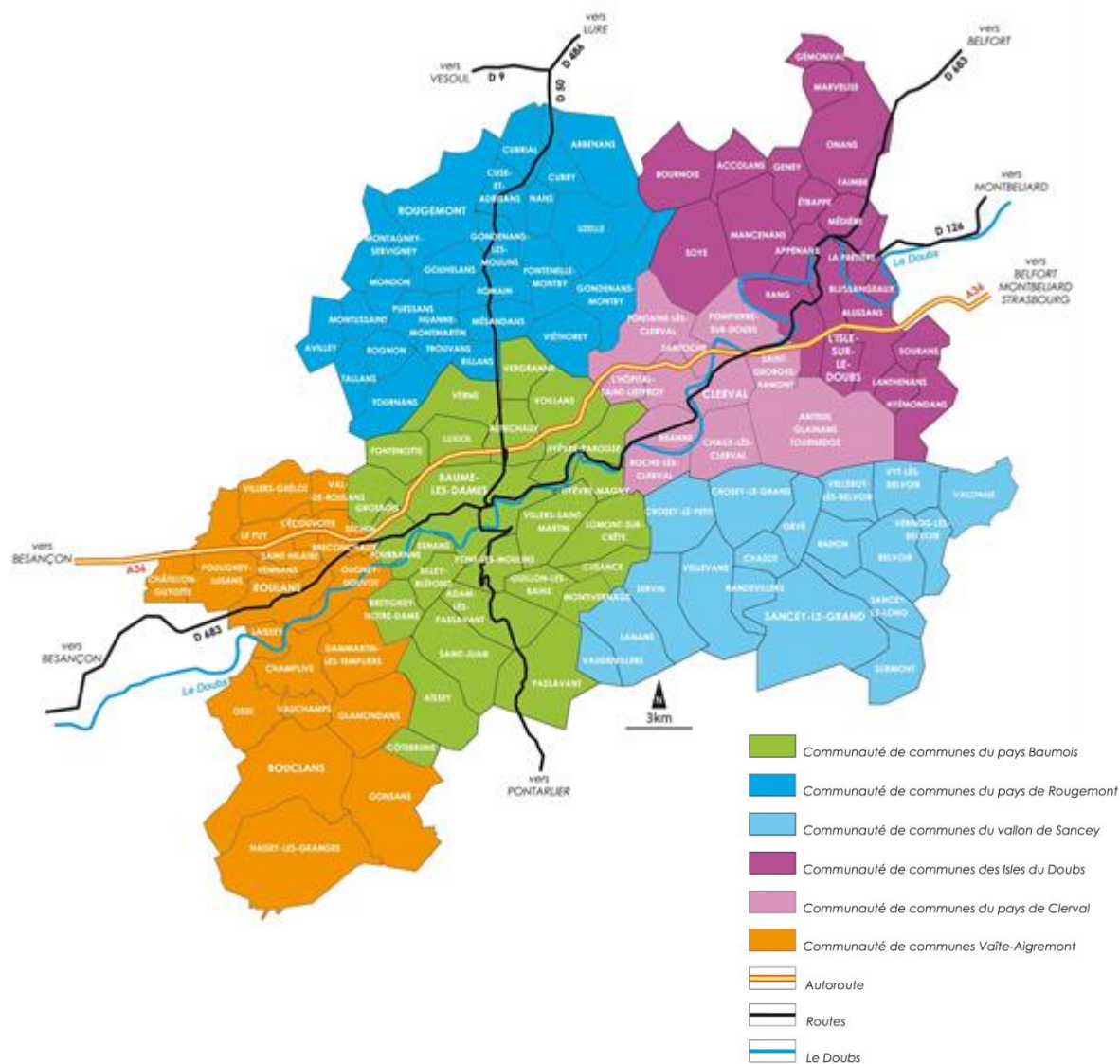
En 2009, une nouvelle communauté de communes voit le jour, la Communauté de Communes du Pays de Clerval (CCPC) rassemblant 10 communes du Doubs central qui étaient non regroupées : Clerval, Branne, Chaux-lès-Clerval, Roche-lès-Clerval, Anteuil, Saint-Georges-Armont, Pompierre-sur-Doubs, Fontaine-lès-Clerval, Santoche et L'Hôpital-Saint-Lieffroy. En 2011, c'est la Communauté de Communes Vaîte-Aigremont (CCVA) qui fait son entrée, elle rassemble 21 communes. Le service de transport à la demande TADOU a été l'une des raisons qui l'a poussée à rejoindre le Doubs central, facilitant ainsi les déplacements sur l'agglomération bisontine.

Aussi, en 2013, la commune de Valonne a rejoint la Communauté de Communes du Vallon de Sancey (CCVS) tandis que la commune de Bretigney a quitté la Communauté de Communes des Isles du Doubs (CCID) pour rejoindre la Communauté de Communes des 3 Cantons.

Enfin, le périmètre des cantons a également évolué suite au décret n°2014-240 du 25 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Doubs. Le territoire est ainsi couvert par 2 cantons contre 4 avant le décret : Baume-les-Dames et Bavans.

Le Doubs central, c'est donc :

- ◆ 33 768 habitants en 2011
- ◆ **6 communautés de communes** : Pays Baumois, Pays de Rougemont, Pays de Clerval, Vallon de Sancey, Vaîte-Aigremont et Isles du Doubs
- ◆ 119 communes
- ◆ Une superficie de 871,49 km²
- ◆ 38,7 habitants/km²
- ◆ **7 bourgs-centres** : Baume-les-Dames, L'Isle-sur-le-Doubs, Clerval, Rougemont, Sancey-le-Grand, Roulans et Bouclans
- ◆ **2 cantons** : Baume-les-Dames et Bavans



Aujourd'hui, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui composent le Doubs central sont au cœur d'importantes réflexions concernant leur avenir, réflexions attisées par le projet de loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). Ce projet devrait permettre davantage de mutualisation entre les collectivités et redistribuer aussi les cartes des compétences. Le sentiment d'appartenance à une identité Doubs central semble très présente et affirmée tant les actions menées sur ce périmètre ont démontré leur légitimité.

1.2 L'organisation institutionnelle du Doubs central

1.2.1 La transformation du Pays en PETR

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) légitime la place du Doubs central. En effet, elle permet au syndicat mixte pour le Pays du Doubs central, territoire situé entre les agglomérations de Besançon et de Montbéliard, de se transformer en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) au 1er janvier 2015. Cette transformation, outre l'affirmation de l'identité Doubs central, a plusieurs implications : elle institutionnalise notamment la Conférence des Maires et le Conseil de développement.

Concernant la Conférence des Maires, le PETR est fort de son expérience puisque des Conseils de Maires ont été mis en place avant même cette loi. Ce Conseil s'est réuni deux fois avant la transformation, en 2013 et en 2014 et ont eu pour objet de faire un bilan des actions du Doubs central et d'échanger avec les maires sur leurs projets et l'avenir du Doubs central. Aujourd'hui, cet instance, jusqu'ici officieuse, prend la dénomination de Conférence et a un rôle consultatif important pour le projet de territoire.

Quant au Conseil de Développement, après plusieurs années d'activités, notamment lorsque le Doubs central était territoire LEADER (2000-2006), il s'est essouffé en raison de problèmes de gouvernance couplés au fait que le territoire n'ait pas été retenu dans le programme LEADER 2007-2013. Aujourd'hui, avec l'élaboration de la candidature LEADER 2014-2020, l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial (PCET) et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Conseil de développement prend un nouveau départ. Son institutionnalisation et son rôle dans le projet de territoire tendent à asseoir ce nouveau souffle.

1.2.2 Le syndicat mixte pour le SCoT du Doubs central

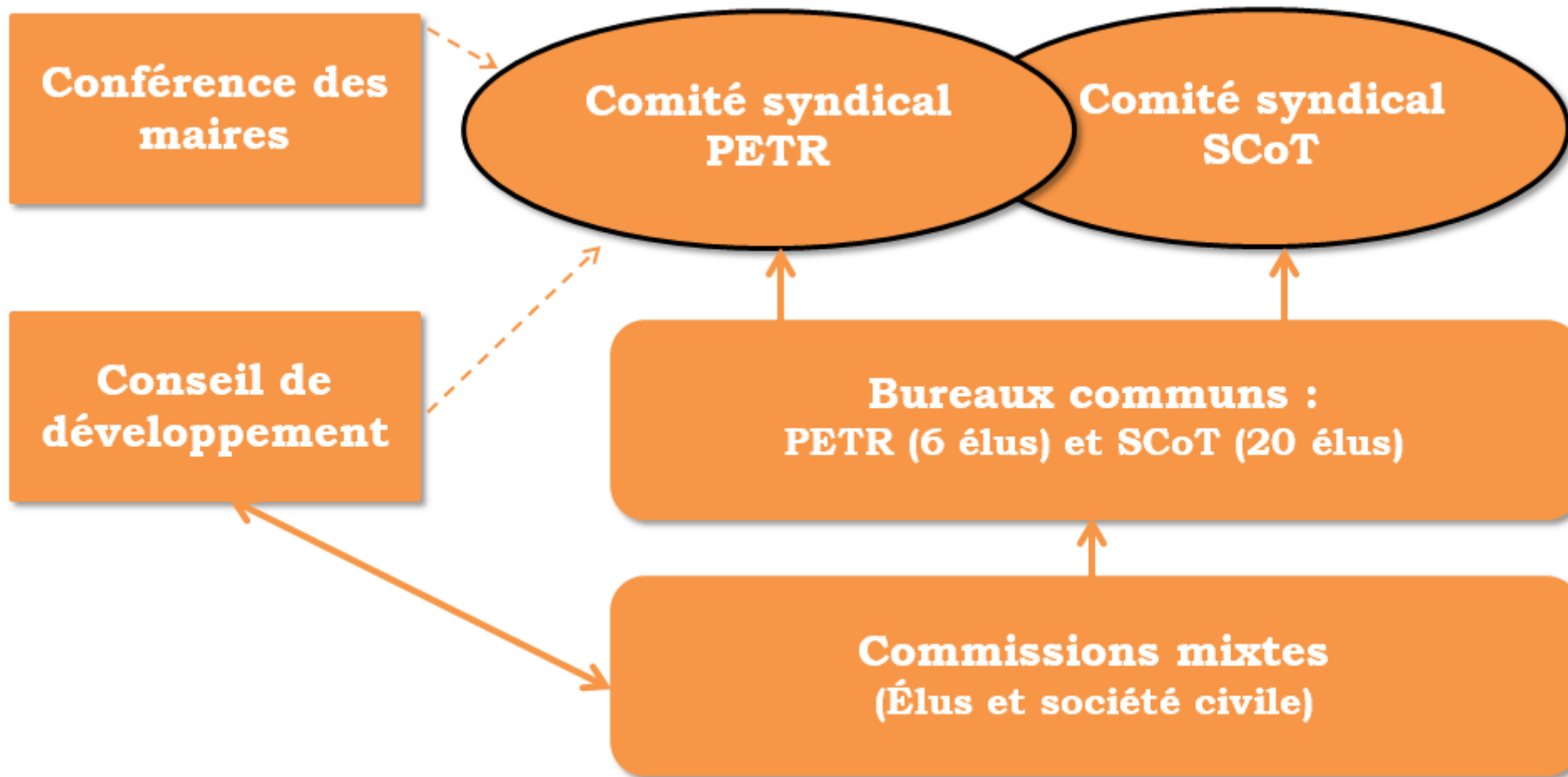
L'élaboration d'un SCoT est une réflexion qui a été initiée relativement tôt par le Doubs central et qui s'est intensifiée en 2010. Ce long travail de réflexion menée par les élus, a porté ses fruits puisque le Syndicat mixte pour le SCoT du Doubs central a été créé par arrêté préfectoral en date du 07 novembre 2012. Sa mission est d'élaborer le SCoT sur le Doubs central.

La création d'un nouveau syndicat était indispensable car le périmètre du SCoT ne couvre pas la totalité du Doubs central : 5 des 6 communautés de communes sont couvertes, la 6ème, la CCVA étant déjà intégrée dans le SCoT de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB).

Néanmoins, cette organisation particulière n'enlève en rien la cohérence et la cohésion du territoire puisque les élus de la CCVA sont invités aux différentes étapes de l'élaboration du SCoT.

Enfin, les élus du Doubs central ont également décidé de mutualiser les réunions de Bureau et les Comités Syndicaux pour plus d'efficacité, de souplesse et de coordination des politiques entre les deux structures.

L'organisation institutionnelle du Doubs central, en résumée :



1.3 Le projet de territoire 2015-2025, un projet concerté

1.3.1 La construction du projet de territoire

L'article L5741-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) institue l'obligation d'élaborer un projet de territoire dans les 12 mois qui suivent la mise en place du PETR : « Dans les 12 mois suivant sa mise en place, le PETR élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent (...). Ce même article définit également ce que l'on entend par « projet de territoire » : « Le projet de territoire définit les conditions de développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR. Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites par les EPCI ou, en leur nom et pour leur compte, par le PETR. Il doit être compatible avec les schémas de cohérence territoriale applicables dans le périmètre du pôle. Il peut comporter des dispositions relatives à toute autre question d'intérêt territorial. »

Concrètement, le projet de territoire se construit à partir d'une approche ascendante :

- avec et pour les EPCI qui sont forces de proposition,
- avec les communes qui doivent donner leur avis aux différentes étapes du projet via la Conférence de Maires,
- avec les habitants qui doivent donner leur avis sur le projet via le Conseil de développement.

Le Conseil départemental ou régional peut également participer à son élaboration. Pour le PETR du Doubs central, cette option a été envisagée mais les deux collectivités n'ont pas donné suite.

Il se construit également à travers une approche intégrée. Le Doubs central s'est doté d'une identité qu'elle s'est forgée grâce aux différents programmes et actions menés pour le développement de ses territoires, dont :

- le programme LEADER +,
- les politiques de maintien et accueil d'activités (schéma de développement économique, animation/mise en réseau des acteurs...),
- la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT),
- les actions en faveur de la communication touristique,
- le schéma de services à la population,
- les actions environnementales (Conseiller en Energie Partagée (CEP), Plan Climat Energie Territorial (PCET), Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte (TEPCV)...),
- les actions en matière d'aménagement du territoire avec l'élaboration du SCoT,
- la réalisation de la candidature LEADER 2014-2020.

C'est donc naturellement que le projet de territoire intègre l'ensemble de ces démarches et stratégies.

1.3.2 La concertation dans le Doubs central

Le projet de territoire du Doubs central est donc construit en concertation avec les EPCI, concertation qui a pris forme dès le 24 avril 2015. A cette date, le PETR a démarré ses rencontres avec ses 6 territoires avec pour objectif de :

- faire le point sur les implications de la transformation du Pays en PETR,
- expliciter le projet de territoire et échanger sur les enjeux identifiés,
- recenser leurs projets et les intégrer dans les dynamiques en cours (PCET, candidature LEADER, Contrat d'Aménagement et de Développement Durable et Projet de territoire du Doubs central) et les financements possibles.

Ces rencontres se sont achevées le 12 mai 2015 avec la Communauté de Communes des Isles du Doubs.

Ces différents points ont ensuite été présentés en Conférence des Maires le 28 mai 2015.

En raison des interrogations suscitées par le projet de loi NOTRe, les collectivités ont des difficultés à se projeter sur leur avenir ce qui a un impact sur l'élaboration du projet de territoire. Néanmoins, il a été rappelé que le projet de territoire est un document d'orientations qui n'est pas figé dans le temps : c'est un document avec une perspective de 10 ans qui peut être révisé à tout moment à la demande des EPCI.

Le 03 juin 2015, le futur Conseil de développement s'est réuni : la société civile ayant participé à la candidature LEADER 2014-2020, aux différentes réunions d'élaboration du SCoT du Doubs central et aux événements du PETR liés au développement économique et au tourisme, a été conviée pour une présentation du rôle et du fonctionnement du PETR, du Conseil de développement et des enjeux du projet de territoire.

A sa demande, une nouvelle réunion s'est tenue le 17 juin 2015. Un certain nombre de documents stratégiques (schémas, diagnostics, candidatures LEADER...) a été remis.

La validation de la composition du Conseil de développement par le Comité Syndical interviendra le 1er juillet 2015. Elle permettra de mettre en place l'institution et de procéder au vote du Président. Le Comité syndical se prononcera à chaque nouvelle candidature. Le 1^{er} juillet 2015, une première version du Projet de territoire sera présentée. Amendée, elle sera soumise pour avis à la Conférence des Maires et des représentants du Conseil de Développement le 08 juillet 2015. La version finalisée sera validée par le Comité Syndical le 09 juillet 2015. Chaque EPCI devra ensuite délibérer dans les trois mois qui suivent le vote du Comité.

Les grandes étapes de la construction du projet de territoire

Mars-Avril : Diagnostic – Mobilisation

- Bilan de la Charte/diagnostic de territoire à partir des données LEADER, PCET et SCoT
- Recensement des projets sur le Doubs central et élaboration des grandes orientations
- Courrier aux maires

Mai : Concertation

- Du 24 avril au 12 mai 2015 : présentation dans les communautés de communes
- 28 mai 2015 : Conférence des Maires
- 03 juin : Réunion avec la société civile (futur Conseil de développement)

Juin : Préparation du projet

- 17 juin 2015 : réunion avec la société civile
- 24 juin 2015 : projet de territoire rédigé
- 1^{er} juillet 2015 : présentation, amendements et validation du projet par le Comité Syndical du PETR (en présence des délégués du SCoT)

Juillet : Avis des instances du Doubs central

- 08 juillet 2015 : Présentation du projet et avis de la Conférence des Maires et du Conseil de développement
- 09 juillet 2015 : validation du projet finalisé Comité syndical du PETR et du SCoT

Juillet-Septembre : Validation du projet par les EPCI membres

2. DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

La totalité du diagnostic réalisé dans le cadre de la candidature LEADER 2014-2020 a été intégrée dans le projet de territoire. Des données, notamment sur les thématiques liées à la mobilité et à l'aménagement, complètent le diagnostic.

2.1 Quelques données de cadrage

- ◆ 33 768 habitants en 2011
- ◆ + 2,8 % de croissance démographique (+ 2,5 % dans le Doubs et + 2,0 % en Franche-Comté)
- ◆ 15,2 % de la population a entre 15 et 29 ans en 2011, soit -4,6 % entre 2006 et 2011
- ◆ 14 156 actifs qui ont un emploi en 2011, soit 6,4 % des actifs ayant un emploi dans le Doubs
- ◆ 9 429 emplois en 2011, soit 4,3 % des emplois dans le Doubs

Le Doubs central, un territoire rural dynamique et vieillissant

Figure 1 : Evolution de la population du Doubs central de 1968 à 2011

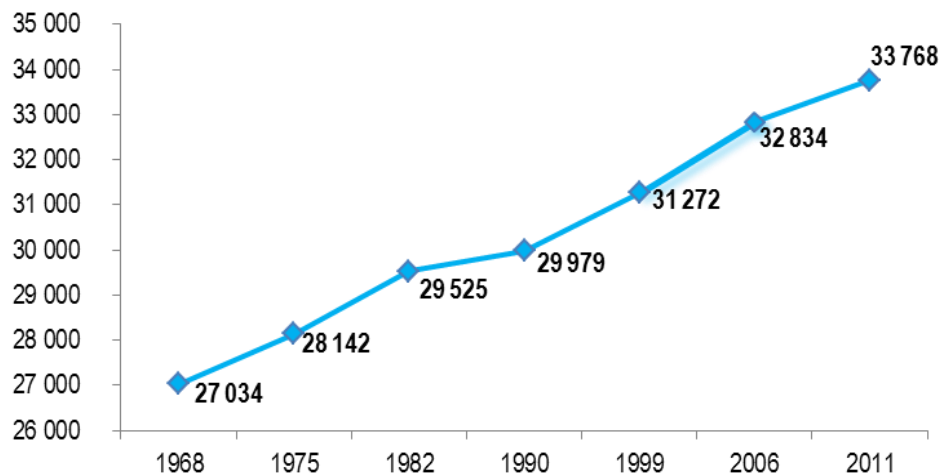
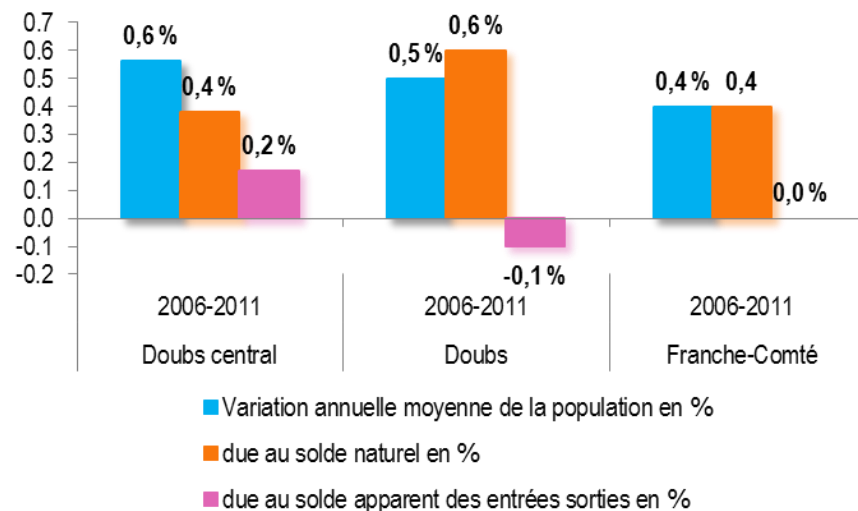


Figure 2 : Variation annuelle moyenne de la population du Doubs central sur la période 2006-2011



Source : Insee, RP 1968 à 1999 (dénombrements), RP 2006 et RP 2011 (exploitations principales) _ Traitement des données : Doubs central

En 2011, le territoire du Doubs central compte 33 768 habitants. Depuis 1968, la population n'a cessé d'augmenter. Entre 2006 et 2011, elle croît plus rapidement que la population départementale et régionale : + 2,8 % contre 2,5 % pour le Doubs et + 2,0 % pour la Franche-Comté. Par an, cette progression est en moyenne de l'ordre de + 0,6 % et s'explique en grande partie par les naissances mais aussi par l'arrivée de nouvelles personnes. En effet, une des caractéristiques du Doubs central est que le territoire continu à attirer de nouvelles populations contrairement à ce qui se passe sur l'ensemble du Doubs et de la Franche-Comté.

Tableau 1 : Evolution de la population entre 2006 et 2011 dans le Doubs central

	2006	2011	2006-2011
Doubs central	32 834	33 768	+ 2,8 %
CCPB	8 734	8 765	+ 0,4 %
CCID	7 221	7 193	- 0,4 %
CCVA	6 680	7 175	+ 7,4 %
CCPR	3 980	4 196	+ 5,4 %
CCVS	3 435	3 410	- 0,7 %
CCPC	2 786	3 029	+ 8,7 %

Un dynamisme démographique qui est disparate sur le territoire et qui se conjugue avec l'accentuation du vieillissement de la population et la diminution de la population âgée de 15 à 44 ans ...

Tableau 2 : Population par grandes tranches d'âges en 2011 et variations entre 2006 et 2011

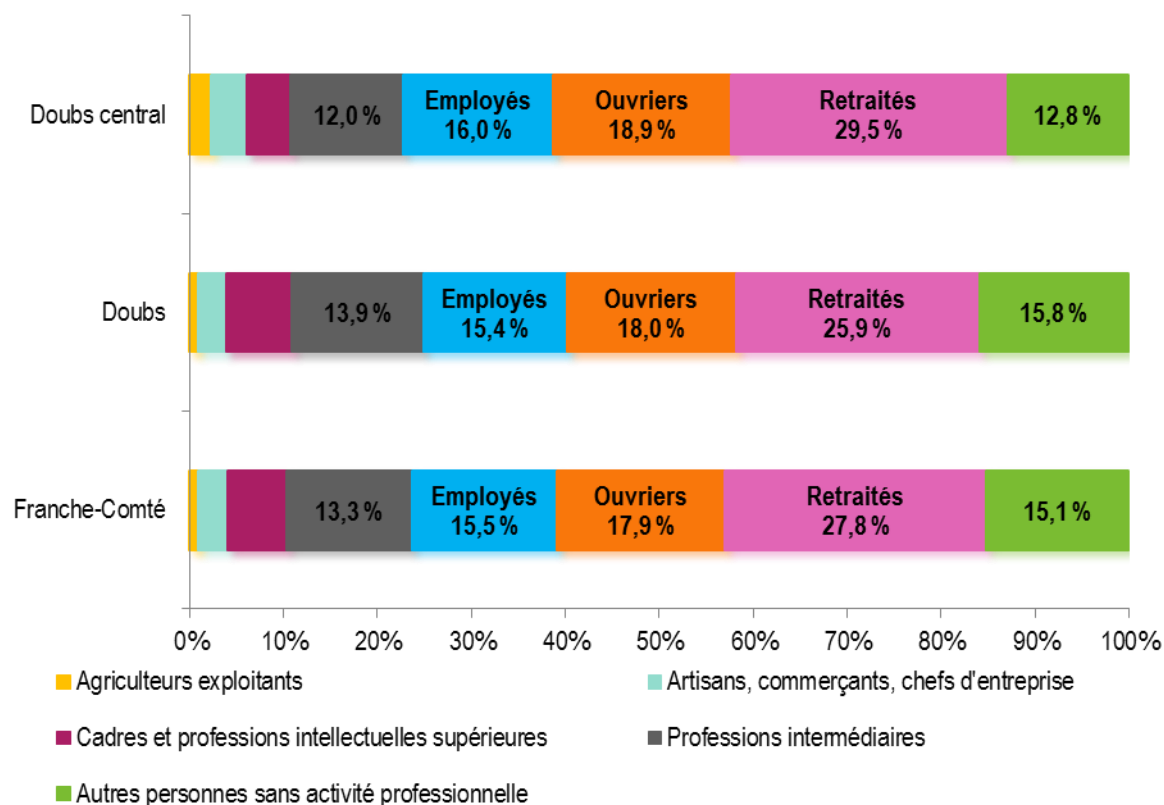
Doubs central	2011	Part en %	2006-2011
Ensemble	33 768	100,0%	+ 2,8 %
0-14 ans	6 788	20,1 %	+ 2,9 %
15-29 ans	5 135	15,2 %	- 4,6 %
30-44 ans	6 737	20,0 %	- 3,6 %
45-59 ans	6 886	20,4 %	+ 5,3 %
60-74 ans	5 059	15,0 %	+ 13,9 %
75 ans ou plus	3 164	9,4 %	+ 9,8 %

Tableau 3 : Evolution de la population par grandes tranches d'âges et par communauté de communes du Doubs central entre 2006 et 2011

	CCPB	CCID	CCVA	CCPR	CCVS	CCPC
Ensemble	+ 0,4 %	- 0,4 %	+ 7,4 %	+ 5,4 %	- 0,7 %	+ 8,7 %
0-14 ans	- 2,8 %	+ 3,0 %	+ 4,8 %	+ 4,9 %	- 7,0 %	+ 24,7 %
15-29 ans	- 11,6 %	- 9,3 %	+ 6,0 %	+ 1,0 %	- 2,8 %	- 3,0 %
30-44 ans	- 6,8 %	- 8,6 %	+ 1,3 %	- 3,2 %	- 6,5 %	+ 8,8 %
45-59 ans	+ 8,2 %	+ 1,4 %	+ 8,2 %	+ 11,9 %	- 3,6 %	+ 3,7 %
60-74 ans	+ 9,6 %	+ 13,9 %	+ 22,1 %	+ 11,2 %	+ 14,0 %	+ 15,5 %
75 ans ou plus	+ 14,0 %	+ 2,8 %	+ 17,2 %	+ 11,8 %	+ 9,0 %	- 1,7 %

Une population ouvrière et agricole qui reste très présente dans le Doubs central

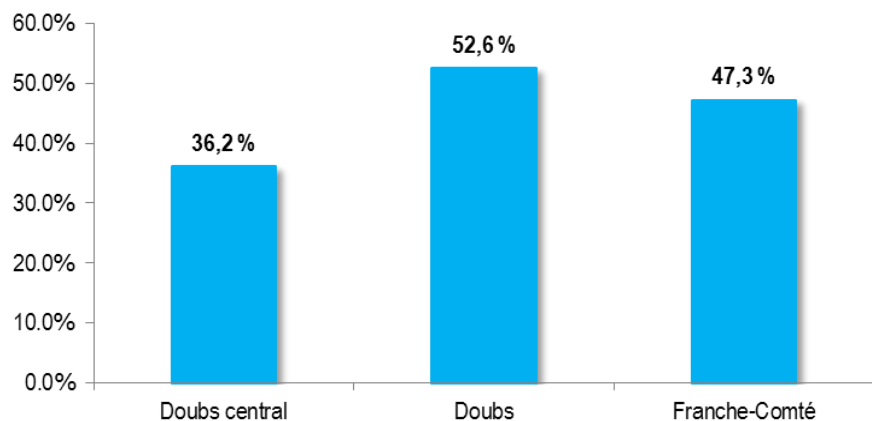
Figure 3 : Part de la population de 15 ans ou plus par catégorie socioprofessionnelle en 2011



- ◆ Entre 2006 et 2011, la population retraitée dans le Doubs central a progressé de + 8,6 % (Doubs : + 9,4 %) confirmant le vieillissement relatif de la population.
- ◆ La population ouvrière, même si elle reste importante, a diminué de - 2,1 % entre 2006 et 2011 (Doubs : - 0,4 %, Franche-Comté : - 2,6 %).
- ◆ La population agricole reste surreprésentée : 2,4 % (Doubs : 0,9 %, Franche-Comté : 1,0 %).
- ◆ La population est composée aussi de plus en plus d'employés : + 9,2 % entre 2006 et 2011 (Doubs : + 2,2 %, Franche-Comté : + 2,5 %).
- ◆ La population exerçant une profession intermédiaire et cadre progresse : + 10,1 % et + 8,3 % respectivement entre 2006 et 2011.

La scolarisation dans le Doubs central : des jeunes qui sortent plus tôt de l'école et une population davantage diplômée des filières professionnelles courtes

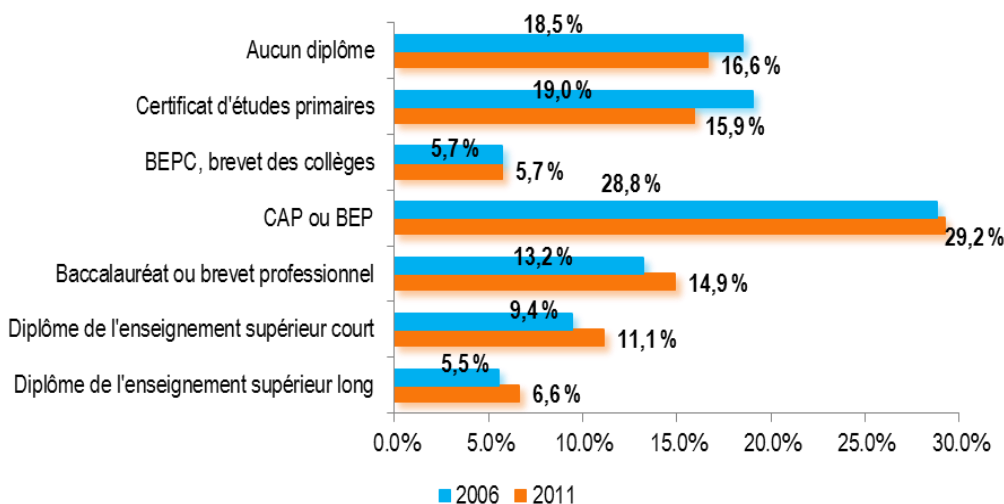
Taux de scolarisation des 18 à 24 ans dans le Doubs central, le Doubs et la Franche-Comté en 2011



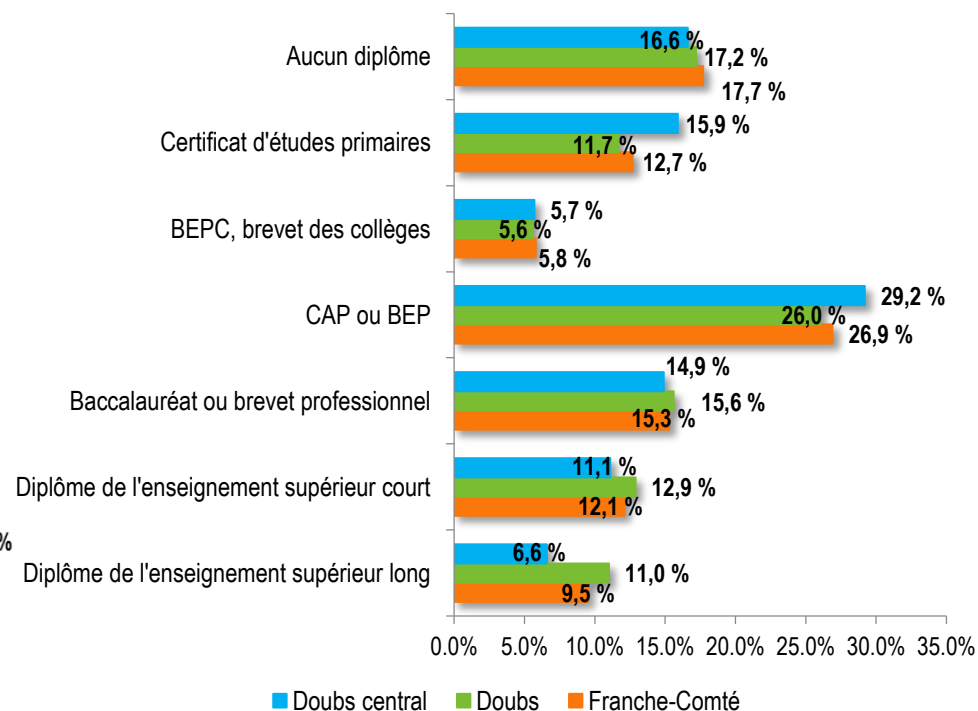
7 563 personnes sont scolarisées dans le Doubs central.

En 2011, 36,2 % des 18-24 ans sont scolarisés contre 52,6 % pour le Doubs et 47,3 % pour la Franche-Comté.

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus dans le Doubs central en 2006 et 2011



Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus dans le Doubs central, le Doubs et la Franche-Comté en 2011



2.2 Un développement économique axe sur la mise en réseau et la mutualisation

2.2.1 La politique de développement économique du Doubs central : bilan des actions menées

Le Doubs central est engagé depuis quelques années dans une politique de développement économique qui vise principalement à soutenir l'activité existante, à accueillir de nouvelles activités et à optimiser l'attractivité économique du territoire. C'est dans ce cadre que le Doubs central s'est inscrit dans la politique Accueil et Maintien d'Activité de la Région Franche-Comté entre 2009 et 2014. Cette politique a permis de mener de nombreuses actions qui répondent à deux objectifs communs :

- maintenir les entreprises et les activités en place en leur proposant un soutien technique,
- développer l'accueil de nouvelles activités : Très Petites Entreprises (TPE), commerçants, artisans ou toute autre activité de petite envergure en termes d'emploi.

Les actions menées ont donc abouti à :

- structurer et animer un réseau territorial de compétences
- définir et mettre en place une stratégie économique : GPECT, transmission d'entreprise, filière bois et marketing économique
- accueillir des porteurs de projet
- promouvoir le territoire à l'extérieur des frontières
- assurer une veille et un accompagnement des communautés de communes, notamment en termes d'immobilier foncier d'entreprises.

Les points marquants et les grandes étapes de cette politique sont les suivants : démarrage en 2009 et 2010 par une structuration du réseau des acteurs de développement économique, une prise d'habitude de travailler avec les partenaires économiques et une mise en adéquation de la politique avec les schémas existants.

En 2011, le Doubs central accueille la Communauté de communes de Vaite-Aigremont et augmente ainsi sa population de 10 %, les actions en lien avec le développement économique prennent compte de ce nouveau périmètre et le Président de cette intercommunalité assure la Présidence de la commission Économie en collaboration avec le Vice-président de la Communauté de communes du Vallon de Sancey.

Une fois les acteurs identifiés et coordonnés, le Doubs central assoit sa stratégie de développement économique autour de 4 grands thèmes :

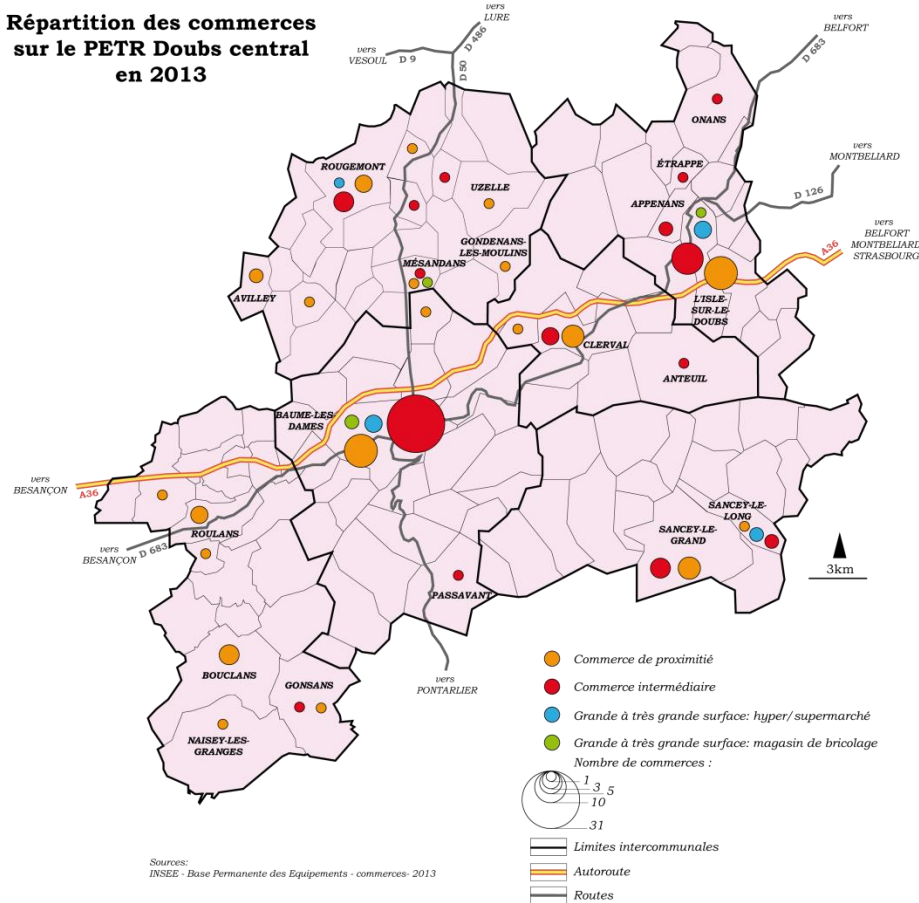
- la GPECT (avec l'association Objectif Emploi Doubs Central),
- la transmission d'entreprises avec les Chambres consulaires,
- la structuration de la filière bois avec l'ensemble des acteurs concernés,
- le marketing économique.

2.2.2 L'économie dans le Doubs central

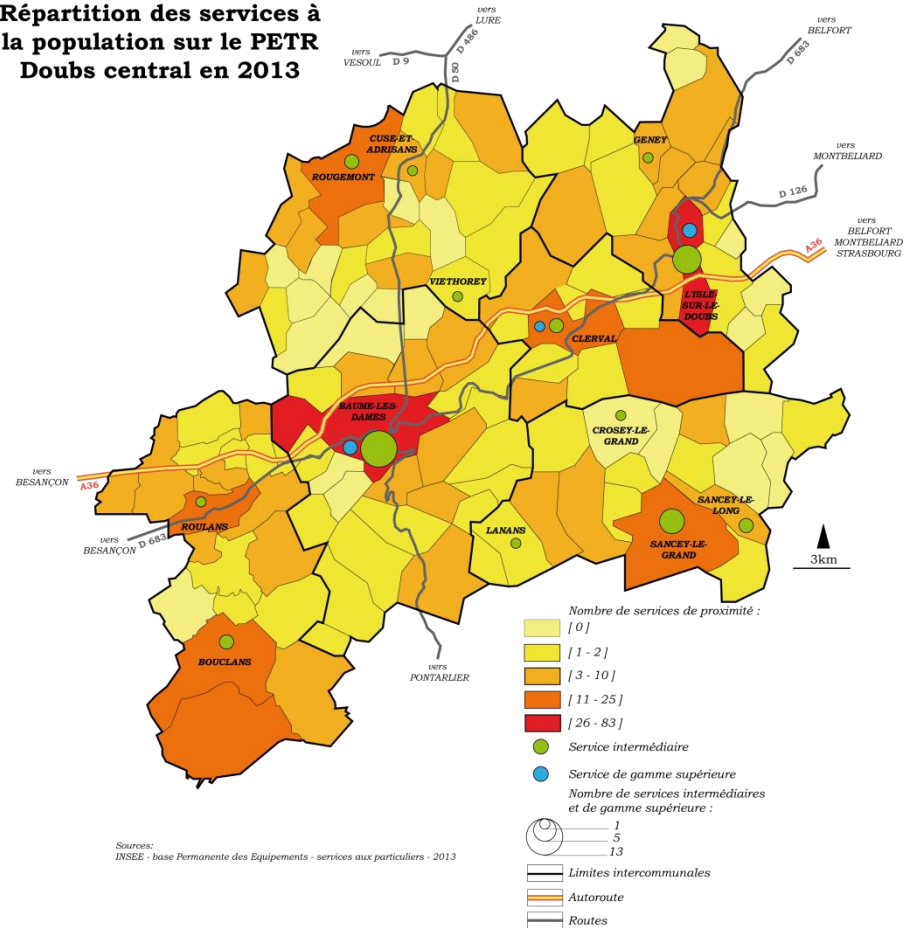
Les points principaux à mettre en exergue sont :

- ◆ Phénomène de résidentialisation : les actifs âgés de 15 à 64 ans sont de plus en plus nombreux par rapport aux emplois. 14 156 actifs pour 9 429 emplois en 2011.
- ◆ La part des actifs ouvriers reste importante dans le Doubs central en 2011 : 32,7 % contre 31,1 % en Franche-Comté mais diminue (-1,9 % par rapport à 2006) avec l'arrivée de cadres, d'employés et de professions intermédiaires.
- ◆ La part des actifs agriculteurs reste importante dans le Doubs central en 2011 même si elle diminue (- 6,0 % par rapport à 2006) : **4,5 % contre 1,4 % dans le Doubs et 1,7 % en Franche-Comté.**
- ◆ Emploi total dans le Doubs central en 2011 : **9 429 contre 9498 en 2006, soit une baisse de -0,7 %**
- ◆ **Taux de chômage (au sens du recensement) en 2011 : 8,4 %** contre 11,8 % en Franche-Comté et 12,3 % en France Métropolitaine
- ◆ L'emploi agricole et industriel garde une place importante dans l'économie du Doubs central même si le tertiaire domine de plus en plus.
- ◆ **Les activités industrielles sont très concentrées le long de la vallée du Doubs** avec des savoir-faire reconnus en métallurgie, plasturgie, agroalimentaire, édition-imprimerie...
- ◆ Un tissu industriel marqué par la présence de grandes entreprises d'envergure internationale pour certaines : ITS (GMI) à Autechaux, DELFINGEN à Anteuil, PROFIALIS à Clerval, la fromagerie L'ERMITAGE à Clerval, STREIT MECANIQUE à Clerval, PMS Industrie à Rang, MECANIQUE BAUMOISE DE PRECISION à Autechaux, IME by EstImprim, GOMEZ à Baume-les-Dames, GENIATEST à Roulans, BOST GARNACHE Industrie à Laissey... Elles restent fragiles et marquées par des restructurations.
- ◆ **155 créations d'entreprises en 2013 dans le Doubs central (Développement 25)** : 32 % sur la CCPB, 24 % sur la CCID, 15 % sur la CCVA, 13 % sur la CCPR, 9 % sur la CCVS et 7 % sur la CCPC.

Répartition des commerces sur le PETR Doubs central en 2013



Répartition des services à la population sur le PETR Doubs central en 2013



- ◆ Le territoire est bien couvert en services de proximité avec une concentration importante le long de la vallée du Doubs, autour de Rougemont et au nord-est de la CCID.
- ◆ Un tissu commercial concentré sur deux pôles : Baume-les-Dames et l'Isle-sur-le-Doubs.
- ◆ Rougemont et Sancey-le-Grand/Sancey-le-Long sont deux pôles excentrés avec la présence d'un supermarché chacun. Rougemont a la particularité d'avoir un tissu commercial en étoile : la plupart des commerces présents sont situés le long de l'axe Vesoul-Baume-les-Dames. Sur la CCVS, la population se tourne aussi vers Baume-les-Dames et l'Isle-sur-le-Doubs pour faire leurs courses.
- ◆ **Clerval, Roulans, Bouclans sont trois pôles de proximité** : ces communes sont proches de pôles commerciaux importants. La Communauté de Communes du Pays de Clerval se tourne vers Baume-les-Dames et l'Isle-sur-le-Doubs, Roulans vers Besançon et le sud de la CCVA vers Nancray ou Valdahon.

- ◆ **13 zones d'activité** dont 5 sur la Communauté de Communes du Pays Baumois, 3 sur la Communauté de Communes Vaîte-Aigremont, 2 sur la Communauté de Communes du Pays de Rougemont, 2 sur la Communauté de Communes des Isles du Doubs et 1 sur la Communauté de Communes du Vallon de Sancey.

Le Doubs central a une réelle volonté d'agir sur le développement économique de son territoire en étant proche des entreprises et en s'entourant d'un réseau d'acteurs pouvant agir avec lui.

Pour cela, les élus créent de nombreuses occasions d'échanges avec les dirigeants locaux par le biais d'apéritifs d'entreprises, de réunions d'informations, de visites individuelles. Pour aller plus loin, une démarche de GPECT a été lancée il y a deux ans afin d'obtenir une analyse économique territoriale en dépassant le cadre de l'entreprise ou de la branche professionnelle et en créant des synergies tous secteurs confondus.

Les chefs d'entreprises ont pu exprimer leurs besoins, notamment leur volonté de travailler ensemble. Ils ont le sentiment qu'en étant à plusieurs, ils seront plus forts et que cela doit passer par la mutualisation de leurs ressources (matérielle, humaine, énergétique, ...). Cette vision s'est fortement retrouvée lors des entretiens individuels effectués dans le cadre de LEADER 2014-2020. Ils apprécient les initiatives prises par les collectivités pour créer des moments de rencontres et en demandent davantage. C'est pourquoi, le Doubs central souhaite poursuivre cette dynamique et pour cela, il s'entoure d'experts dont le métier consiste à accompagner, conseiller, soutenir les entreprises.

Aussi, l'action de la GPECT va aussi plus loin puisque cette politique portée par le Pôle Economie Emploi Insertion (PEEI), aujourd'hui, dénommé Objectif Emploi Doubs Central. Tout d'abord, un agent du Doubs central est mis à la disposition de la structure pour travailler sur ce sujet. Ensuite, un plan d'action concret est mis en place suite aux rencontres avec les entreprises. Il concerne :

- les services et le soutien aux entreprises : mise à disposition d'un espace de travail, Relais de Services Publics (RSP) en entreprise, création d'un Inter-CE pour les entreprises de moins de 50 salariés
- le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi : réaliser une réflexion sur les métiers de demain
- la promotion et l'attractivité économique du territoire : salon Made in France (voir plus bas), mise à disposition aux entreprises d'outils de communication et d'information développés par Objectif Emploi, l'accueil de nouvelles entreprises
- l'animation économique l'organisation et la gouvernance de la GPECT : ouverture des entreprises au grand public, organisation de soirées d'entreprises, échanges d'expériences avec des territoires qui ont mis en place une démarche de GPECT

Les principaux acteurs avec qui le Doubs central travaille sont les suivants :

- Objectif Emploi Doubs Central pour les questions de recrutement, de renseignement pour les salariés, de GPECT. Cette structure maille le territoire avec 5 agents présents sur l'ensemble du territoire.
- Développement 25 est un partenaire privilégié pour l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projet.
- les chambres consulaires (CCI, CMA et Chambre d'agriculture) que le Doubs central rencontre régulièrement et avec qui il travaille plus précisément sur la transmission d'entreprise.
- l'Agence régionale de Développement Économique de Franche-Comté pour les questions liées à l'immobilier foncier et au développement exogène du territoire.
- les Communautés de communes qui sont des partenaires précieux et de proximité. Elles sont les territoires accueillant les entreprises via la réalisation de zones d'activités et participent à l'animation économique locale.

Enfin, un noyau d'une quinzaine d'entreprises s'est créé à la suite d'une opération pilotée par le Doubs central : la constitution d'un stand commun pour 14 entreprises au salon Made in France à Paris deux années consécutives (2013 et 2014). Ces entreprises ont appris à se connaître, pour certaines à travailler ensemble, et souhaitent faire perdurer ces échanges.

Matrice AFOM Économie

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Démarche de GPEC-T sur le territoire avec des assises qui ont lieu en 2013 ◆ Présence d'entreprises d'envergure internationale ◆ Diversification des sous-traitants de l'automobile ◆ Présence du GE-EST (Groupement Économique de l'Est) qui regroupe plusieurs entreprises du Doubs central ◆ Facilité d'installation sur le territoire (zones d'activités...) ◆ Projets de recrutements ◆ Nombreuses initiatives pour que les entreprises se rencontrent ◆ Développement de l'insertion vers l'emploi via la présence d'une « ressource » 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Volet formation peu abordé dans la démarche GPEC-T ◆ Jeunes présents sur le territoire peu incités à se former au-delà du territoire ◆ Formations présentes sur le territoire pas assez adaptées aux besoins du territoire ◆ Difficultés à recruter des profils qualifiés et à fidéliser leurs salariés ◆ Transmission d'entreprises : pas assez de prise de conscience ◆ Manque d'espaces collaboratifs multifonctionnels pour développer une activité et la formation ◆ Manque de réseaux d'entreprises sur le territoire
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Bon ancrage de la démarche GPEC-T sur le territoire et soutenue par les élus ◆ Présence de friches sur le territoire, des possibilités de réhabilitation en espace collaboratif pour les porteurs de projet, les entrepreneurs mais aussi les salariés ◆ Besoin d'échanger et de créer des collaborations/des partenariats ◆ Profiter des initiatives de rapprochement entre jeunes et entreprises ◆ Développement du très haut débit et de la fibre optique 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Le temps pour les entreprises à consacrer aux rencontres ◆ Le climat actuel d'instabilité économique et sociale

Matrice AFOM Commerces et Services

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Bonne couverture des services de proximité ◆ Développement des marchés de producteurs ◆ Nombreuses créations d'entreprises dans les services et le commerce 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Fermeture de nombreux commerces dans les centres-bourgs ◆ Manque d'attractivité et de dynamisme des centres-bourgs ◆ Déséquilibre entre le développement des zones d'activités et les centres-bourgs ◆ Manque de services aux entreprises et aux salariés
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Les projets de redynamisation des centres-bourgs ◆ Le développement des circuits de proximité alimentaires et non alimentaires, source de nouvelles formes innovantes de commerces et de services 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ La pérennité des nouvelles installations

2.3 De nombreuses ressources locales à valoriser

2.3.1 La forêt et le bois

- ◆ Surface forestière : 39 000 hectares
- ◆ **Taux de boisement : 44 %** (28,6 % pour la France)
- ◆ 37 % de la forêt est détenue par le privé et 63 % par les communes
- ◆ Essences forestières : 75 % de feuillus, 13 % de résineux et 12 % de forêt mixte
- ◆ **régions forestières** : la Vallée de l'Ognon, les avant-monts jurassiens et le 1er plateau du Jura.

La ressource forestière est abondante sur le Doubs central ce qui est un atout environnemental et économique important. En effet, la qualité de l'air et la biodiversité sont exceptionnels sur le territoire. Une activité autour du bois existe également mais mérite d'être développée. Lors des entretiens effectués dans le cadre de la candidature LEADER 2014-2020, les acteurs s'accordent en effet sur la sous-exploitation et la sous-valorisation de la ressource forestière. La gestion n'est pas optimale et la ressource est souvent réduite à une utilisation pour le chauffage car la forêt est majoritairement composée de feuillus. Néanmoins, des réunions pour sensibiliser les élus sur ces questions ont eu lieu en 2012 et 2013 à l'initiative du Doubs central.

Il faut noter aussi, outre la problématique de la gestion de la forêt publique, la forêt privée est caractérisée par un morcellement très important avec 71 % des propriétaires qui ont moins d'un hectare pour une couverture forestière de 18,9 %.

Les entretiens LEADER 2014-2020 ont aussi montré des besoins de mettre en réseau tous les acteurs impactés de près ou de loin par la forêt afin de sensibiliser à une utilisation rationnelle et locale de la ressource : exploitants forestiers, acteurs de la première et de la deuxième transformation, élus... Néanmoins, quelques acteurs de la première et de la deuxième transformation travaillent et s'approvisionnent en bois local et travaillent avec les artisans du territoire ou sont installés à proximité d'entreprises du même secteur. Des potentiels de développement de filières locales et maîtrisées existent, notamment dans le bois construction, le bois énergie et l'agro-ressourcerie.

Autre point soulevé par les acteurs, le déficit d'image des métiers de la forêt et du bois : les difficultés de recrutement, notamment dans les scieries sont récurrents. Les formations se raréfient également.

Enfin, la valorisation de la ressource forestière doit passer par une réflexion prospective du développement de filières potentielles en lien avec le changement climatique. Cette préconisation soulevée notamment dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial (PCET), est en effet essentielle pour pérenniser la ressource mais également pour développer de manière durable nos filières. C'est aujourd'hui une opportunité à saisir pour le Doubs central.

Matrice AFOM Forêt-Bois

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Abondance de la ressource forestière sur le territoire : qualité de l'air et biodiversité exceptionnelle ◆ Réunions de sensibilisation à la gestion optimale et à la mobilisation de la ressource forestière auprès des élus ◆ Formations dans les métiers de la forêt et du bois présents dans le Doubs avec un rayonnement national 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mauvaise optimisation de la ressource forestière ◆ Morcellement de la forêt privée ◆ Méconnaissance des acteurs de l'amont à l'aval et entre même segment ◆ Déficit de communication entre les élus et les acteurs de la forêt et du bois/déficit d'image des métiers de la forêt et du bois et difficulté de recrutements/besoin d'apprentis dans les scieries/les formations liées aux métiers de la scierie se font de plus en plus rares ◆ Quelques dérives liées à l'affouage ◆ Transformation de notre ressource à l'étranger
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Existence d'outils pour structurer et valoriser la forêt et adapter aux besoins du territoire ◆ Potentiel pour développer des filières locales et maîtrisées : bois énergie, agro-ressource (donner une autre fonction aux produits connexes)... ◆ Prise en compte du changement climatique pour préserver la ressource forestière 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Habitude de travail cloisonnée entre les acteurs ◆ Concurrence des pays étrangers en fourniture de bois, notamment Allemagne et Pays de l'Est ◆ Changement climatique ◆ Disparition de certaines formations des métiers de la forêt et du bois

2.3.2 L'agriculture et le développement des circuits de proximité

- ◆ Nombre d'exploitations agricoles en 2010 : 477(- 27,2 % par rapport à 2000)
- ◆ **Population agricole active en 2010** : 1 068 (- 22,7 % par rapport à 2000)
- ◆ **Surface agricole utilisée (SAU) en 2010** : 36 959 hectares, soit 42,7 % de la surface totale du Doubs central. Entre 2000 et 2010, la SAU a diminué de - 1,6 %.
- ◆ la taille des exploitations du Doubs central est de plus en plus grande : entre 2000 et 2010, les exploitations de plus de 100 hectares ont augmenté de + 35,1 %, passant de 111 en 2000 à 150 en 2010.
- ◆ Principales productions : bovins lait (55,5 %), ovins, caprins et autres herbivores (14,7 %), polyculture et/ou polyélevage (8,4 %)
- ◆ **Principales cultures** : céréales (19,8 % de la SAU), notamment blé tendre (34,7 % de la SAU pour les céréales), orge et escourgeon (27,1 % de la SAU pour les céréales) et autres céréales (25,7 % de la SAU pour les céréales)/fourrages (23,3 % de la SAU)/ surfaces toujours en herbe pour l'élevage (54,5 % de la SAU).
- ◆ **Sur la période 2000-2010, le nombre d'exploitations produisant des céréales et autres protéagineux a augmenté de + 26,7 %** alors que le nombre d'exploitations produisant du lait ou élevant des ovins, caprins, autres herbivores ou faisant de la polyculture et/ou du polyélevage a diminué respectivement de - 25,1 %, - 36,9 % et de - 29,8 %.
- ◆ 17,6 % des exploitations du Doubs central commercialisent leur production en circuits courts (16,3 % au niveau du Doubs et 15,2 % au niveau régional).
- ◆ 11,7 % pratiquent une activité de diversification (11 % en 2000).

L'agriculture reste très présente sur le Doubs central malgré une diminution significative du nombre d'exploitations agricoles. De plus, ce secteur garde un attrait auprès des jeunes : 8,3 % des exploitants ont moins de 30 ans en 2010 (7,3 % en 2000). Aussi, le secteur se maintient grâce aux Appellations d'Origine Protégée (AOP) Comté et Morbier et à des agriculteurs qui se diversifient de plus en plus, notamment via le développement de la vente directe, de marchés de produits locaux. Il faut noter que les jeunes agriculteurs qui souhaitent s'installer portent un intérêt particulier à ce mode de commercialisation. Le maraîchage se développe également de plus en plus malgré un climat peu enclin à ce type d'activités. L'agriculture biologique a progressé mais reste encore confidentielle : 4,2 % des exploitations du Doubs central sont certifiées biologiques en 2010 (elles étaient 1,2 % en 2000).

Lors des entretiens LEADER 2014-2020, la valorisation des produits locaux est un élément majeur qui a été mis en avant par les acteurs, qu'ils soient élus ou agriculteurs. D'ailleurs, la coopération est très présente chez les agriculteurs et outre, les 4 fruitières présentes sur le territoire (Sancey-le-Long, Bouclans, Passavant, Lomont-sur-Crête), de plus en plus de groupements de producteurs voient le jour pour mettre en valeur leurs productions via la proximité et répondre à une demande qui augmente. Aussi, les entretiens LEADER ont soulevé un marché potentiel lié à la restauration collective. En effet, de nombreux élus souhaitent que les restaurants scolaires soient pourvus de davantage de produits locaux et biologiques (dans la limite du possible). Les portages de repas destinés aux personnes âgées sont également visés tout comme les repas servis dans les Établissements Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et les institutions médico-sociales.

Le souhait de développer une agriculture de proximité est aussi véhiculé par le fait que les agriculteurs souhaitent créer des filières locales pour maîtriser la production, la transformation et la distribution de leurs produits.

Une base pour mettre en place une agriculture de proximité est déjà bien présente sur le territoire mais elle se heurte à plusieurs faiblesses de taille : la plupart des agriculteurs sont réticents à développer une activité de proximité parallèlement à leur activité en circuit traditionnelle en raison de la viabilité économique de cette activité et des interrogations juridiques qu'elle pose. Aussi, de nombreuses initiatives sont certes déjà bien ancrées sur le territoire mais leurs manques de structuration provoquent une certaine concurrence entre les producteurs sur le territoire alors qu'elles pourraient être complémentaires et générer des revenus plus intéressants si elles étaient structurées à l'échelle du Doubs central. La mise en réseau des agriculteurs et des groupements d'agriculteurs déjà en place est un besoin fondamental sur le Doubs central. Aussi, le foncier agricole est une dimension importante, notamment dans le développement du maraîchage. Le morcellement des terres agricoles est une difficulté à laquelle sont confrontés de nombreux agriculteurs du territoire. Ils éprouvent en effet des difficultés à trouver des terrains et à exploiter à proximité de leurs exploitations. Certains agriculteurs interrogés ont expliqué être obligés de parcourir 20 à 30 kilomètres pour cultiver leurs terres ce qui est problématique pour développer l'agriculture de proximité et sur un plan environnemental. Le développement du maraîchage est également touché par le problème du morcellement : les parcelles sont souvent trop petites pour que l'activité soit viable ce qui impose d'avoir des activités annexes pour se garantir un revenu.

À côté de la volonté de développer une agriculture de proximité, les projets de méthanisation sont de plus en plus nombreux sur le territoire. Presque toutes les communautés de communes ont un regroupement d'agriculteurs qui se lance dans ce type de projet.

Malgré les faiblesses, le développement des circuits de proximité est un potentiel pour le territoire et il répond à des enjeux en matière de changement climatique. En effet, l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux est une volonté politique, la consommation et la demande en produits locaux augmentent, les circuits de proximité offrent l'opportunité aussi de redynamiser des centres-bourgs en perte de vitesse et de repenser le commerce de proximité. Les agglomérations de Besançon et de Montbéliard offrent un marché potentiel pour les producteurs. Les circuits de proximité sont également pourvoyeurs d'emplois.

Enfin, tout comme le développement de la filière forêt-bois, le développement de filières locales demande à réfléchir de manière prospective à la pérennité des ressources en s'interrogeant notamment aux productions qui pourraient s'adapter aux changements climatiques et à l'optimalité de leur localisation. Dans le cadre de son PCET, le Doubs central aura certainement un rôle à jouer à ce sujet. Aussi, à travers le futur SCoT du Doubs central, des réponses pourront être apportées concernant la gestion et la préservation de l'espace agricole.

Matrice AFOM Agriculture

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Progression de la diversification des activités ◆ Développement du maraîchage ◆ Rôle important des espaces agricoles sur la biodiversité ◆ Développement des agro-ressources et des projets de méthanisation ◆ Présence de circuits de proximité sur le territoire/des initiatives de valorisation des produits locaux ◆ Intérêt des jeunes agriculteurs pour les circuits de proximité ◆ Souhait des producteurs de créer des filières locales pour maîtriser la production, la transformation et la distribution des produits 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Morcellement des terres agricoles ◆ Difficulté à trouver du foncier pour des activités maraîchères ◆ Lente diversification des activités agricoles ◆ Sous-valorisation des produits locaux ◆ De nombreuses initiatives de développement en circuits de proximité non structurées ◆ Manque de formation des producteurs aux techniques de commercialisation et de communication ◆ Développement des circuits de proximité dans la restauration collective : pas de bâtiments de transformation, de plateforme logistique sur le territoire/le monde agricole et de la restauration collective ne se connaissent pas
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Trouver de nouvelles productions garantissant un revenu décent en respectant l'environnement et les caractéristiques des sols et sous-sols du territoire ◆ Approvisionnement local dans la restauration collective de produits locaux, un marché potentiel ◆ Sensibiliser davantage les enfants au « bien manger » et au gaspillage alimentaire ◆ Redynamiser les centres-bourgs et repenser le commerce et la restauration de proximité ◆ Le consommateur, demandeur de proximité ◆ Création de nouvelles synergies entre les producteurs ◆ Besançon et Montbéliard, des marchés potentiels 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Complexité à rapprocher élus, producteurs et professionnels de la restauration collective ◆ Le développement des circuits de proximité, une démarche progressive ◆ La paupérisation et le vieillissement de la population peut influencer sur les comportements d'achat. ◆ Concurrence des enseignes d'hyper- et de supermarchés surfant sur la tendance des produits locaux ◆ Le changement climatique, pas une priorité pour tous

2.3.3 Le Doubs central, un territoire engagé dans la transition énergétique

2.3.3.1 Les actions menées par le Doubs central en faveur des économies d'énergies et de l'environnement

Le PETR du Doubs est très engagé dans les actions en faveur de l'environnement et des économies d'énergies. En effet, face aux enjeux du changement climatique, à des réglementations plus strictes et à l'augmentation du prix des énergies, les élus du Doubs central ont souhaité agir activement sur ces problématiques.

En 2009, le Doubs central est retenu à l'appel à projet lancé par l'ADEME et la Région Franche-Comté pour mettre en place un Conseiller en Energie Partagé (CEP). L'objectif voulu est d'accompagner les communes du territoire dans la réduction de leurs consommations d'énergies et dans la maîtrise de leurs dépenses. Ce dispositif a été mis en place en avril 2010 pour une durée de 3 ans.

Concrètement, les missions du CEP ont été de :

- réaliser des diagnostics des consommations et des dépenses en énergie du patrimoine des collectivités : 22 collectivités ont reçu un rapport détaillant les dépenses et les consommations de leur patrimoine.
- accompagner et d'assister les collectivités dans leurs projets de rénovation, leur choix de matériels ou dans leurs demandes de subventions.

Le dispositif CEP a rencontré un véritable succès auprès des collectivités, il est même devenu incontournable pour de nombreuses communes. Le CEP a su s'ancrer sur le territoire, devenant un interlocuteur privilégié sur la question de l'énergie.

Fort de cette dynamique et de la dimension collective que le CEP a suscitée, le Doubs central a souhaité s'engager dans l'élaboration d'un PCET en travaillant avec l'ensemble des acteurs publics et privés.

La réalisation du PCET démarre en avril 2013 avec deux grands objectifs :

- mettre en place des actions de lutte contre le réchauffement climatique : limitation des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- mettre en place des actions d'adaptation pour réduire la vulnérabilité du territoire puisqu'il est désormais établi que les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités.

Pour ce faire, le diagnostic des émissions de GES et des consommations d'énergie a été réalisé en 2014-2015, la stratégie et le plan d'actions PCET sera adopté courant 2015. Une concertation avec un comité de pilotage public/privé et des ateliers thématiques a été mise en place.

Les données présentées dans les ressources énergétiques sont issues du diagnostic PCET.

Enfin, le Doubs central a été retenu dans le cadre de l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) en avril 2015. L'objectif est de soutenir la croissance verte avec des aides pour accompagner les projets qui contribuent à la baisse des consommations, à la production d'énergies renouvelables et à la mobilisation des citoyens. Cet appel à projet, outre le futur PCET, s'inscrit complètement dans le projet LEADER 2014-2020.

Le territoire a donc été très dynamique en matière d'actions liées aux économies d'énergies, plus largement, au domaine environnemental. Aujourd'hui, grâce à ce volontarisme, de nombreuses opportunités sont offertes au territoire pour qu'il réalise sa transition écologique et énergétique.

2.3.3.2 Les ressources énergétiques

- ◆ La consommation d'énergie en tonne équivalent pétrole (tep) dans le Doubs central est **légèrement supérieure (4,5 tep/habitant) à la moyenne nationale (4,09 tep/habitant) et régionale (3,96 tep/habitant) en 2008.**
- ◆ **La consommation d'énergie dans le transport routier est très importante dans le Doubs central (liée à la présence de l'A36):** 2,15 tep/habitant contre 0,74 tep/habitant pour la France et 0,95 tep/habitant pour la Franche-Comté.
- ◆ **La consommation d'énergie du résidentiel pèse plus lourd dans le Doubs central qu'en France en 2008 :** 62 % de plus.
- ◆ Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) s'élevaient à 456 175,48 tonnes équivalent CO2 en 2008, soit 13,69 tonnes équivalent CO2/habitant, supérieures à la moyenne nationale (9,3 teqCO2/habitant) et régionale (8,8 teqCO2/habitant).
- ◆ **49,4 % des émissions de GES proviennent du transport routier, 32,5 % de l'agriculture.**

Le développement des énergies renouvelables est très notable sur le Doubs central, notamment avec l'éolien. La méthanisation est également très présente sur l'ensemble du territoire. Néanmoins, leurs consommations restent faibles et le territoire reste très dépendant aux énergies importées et fossiles. Les réseaux de chaleur sont aussi peu développés sur le territoire mais les projets de méthanisation intègrent cette dimension. Concernant le bois énergie, c'est une filière qui demande à se développer et qui répondrait au manque de réseaux de chaleur.

La rénovation énergétique est également un axe important : le territoire a en effet un parc de logements relativement ancien qui sont grands et situés dans les centres bourgs favorisant notamment les dents creuses et les vacances. La précarité énergétique est donc une véritable préoccupation car elle impacte le développement du territoire. Il faut noter que des dispositifs tels que les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), les Conseillers en Energie Partagé ont permis d'améliorer la situation au travers des rénovations et des constructions exemplaires.

Enfin, le futur PCET et la labellisation, à venir, du territoire en « Territoire à énergie positive pour une croissance verte » confirment le choix du territoire de s'orienter vers la transition énergétique.

Ce choix passe également par les partenariats que le Doubs central a créés avec les acteurs de l'environnement et de l'énergie. Partenariats qu'il souhaite renforcer via le programme LEADER. Le territoire a notamment travaillé ou a tissé des contacts avec :

- le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) qui propose un accompagnement et du conseil pour l'implantation ou la rénovation de bâtiment public, pour la valorisation du patrimoine communal et pour la requalification urbaine (voirie, organisation spatiale).
- l'Espace Info Énergie (EIE) porté par l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) sur le Doubs qui est le « Guichet unique de la rénovation ». L'EIE réalise du conseil, de l'animation et de la sensibilisation auprès des particuliers sur les économies d'énergie dans les logements (rénovation, construction, subvention, crédit d'impôt, visite de sites exemplaires...).
- la maison de l'environnement de Franche-Comté (l'AJENA) qui promeut les énergies renouvelables et dont les partenaires sur le territoire sont GAIA Énergie pour le secteur de l'Isle-sur-le-Doubs et l'ADHERA pour le secteur de Rougemont. L'AJENA réalise des études d'opportunité et des études de faisabilité pour l'implantation d'énergies renouvelables. Le Doubs central a fait appel à ces différentes structures pour des projets d'audits et de chaufferies bois et pour du conseil sur l'approvisionnement en bois.

- France Nature Environnement (FNE) dans le cadre d'un projet d'inventaire de la production et de vente de produits biologiques sur le territoire. La démarche n'a pas abouti.
- l'ADEME dans le cadre du programme EFFILOGIS (rénovation BBC, construction neuve BEPOS), du dispositif CEP (Conseiller en Énergie Partagé) et de la rénovation de l'éclairage public.
- les syndicats de déchets, de collecte et de traitement des ordures ménagères du Doubs central qui, outre la gestion, l'enlèvement et le traitement des déchets, réalisent un travail de sensibilisation, d'accompagnement de projet de ressourcerie et de compostage.
- le Syndicat d'énergie du Doubs (SYDED) dans le cadre de rénovation de l'éclairage public, de l'enfouissement des réseaux aériens et du dispositif CEP.

Le Doubs central souhaite aller plus loin en renforçant ses partenariats dans les domaines des énergies renouvelables avec la maison de l'environnement de Franche-Comté, de la valorisation des déchets (notamment, pour développer une économie circulaire sur le territoire) avec les acteurs des déchets du Doubs central et l'ADEME et de la rénovation énergétique avec l'Espace Info Energie.

Matrice AFOM Énergie

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Développement des énergies renouvelables : éolien et méthanisation notamment ◆ Des dispositifs en place : OPAH, Conseiller en Energie Partagé (CEP)... ◆ Réalisation du Plan Climat Energie Territorial ◆ Des rénovations et des constructions exemplaires 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Faible consommation des énergies renouvelables malgré la présence de plusieurs énergies ◆ Réseaux de chaleur peu développés, en particulier le bois énergie ◆ Ancienneté du parc de logements et taille des logements ◆ Délaissement des centres-bourgs en raison de la facture énergétique élevée
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Abondance de la ressource forestière, intéressante pour le développement du bois énergie ◆ Poursuite du développement de l'éolien et de la méthanisation ◆ Les possibilités liées aux programmes régionaux (Effilogis) ◆ Le Plan Bâtiment Durable (PBD) de la Région ◆ Les projets de revitalisation des centres-bourgs 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Développement du bois énergie : risque que des gros projets voient le jour sans considérer la quantité de bois à utiliser ◆ Propriétaires souvent âgés qui ne peuvent plus rénover ou ne souhaitent pas faire de travaux ◆ Des finances limitées pour rénover ◆ La lourdeur administrative liée à la rénovation énergétique

2.3.3.3 un environnement remarquable à préserver

- ◆ 23 arrêtés préfectoraux de protection du biotope
- ◆ 3 Espaces Naturels Sensibles : Rochers et Bois de Baume-les-Dames, Cirque de Nans et Bois de Neufchâtel et Pelouses du Château de Beloit
- ◆ 1 site du Conservatoire des Espaces Naturels
- ◆ 25 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistiques et Floristique (ZNIEFF) de type 1, 9 en projet
- ◆ 1 ZNIEFF de type 2 et 2 en projet
- ◆ 2 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) contrats de rivières (L'Ognon et La Loue)

Le Doubs central jouit d'une biodiversité et de paysages variés et remarquables liés aux milieux forestiers et prairiaux, aux cavités karstiques, aux milieux rupestres et habitats rocheux, aux petits cours d'eau et vallées alluviales, aux réseaux de mares et de zones humides et à quelques pelouses sèches. De nombreuses associations dédiées à l'environnement sont présentes sur le territoire, notamment GAIA et le réseau COLIBRIS. Néanmoins, ce patrimoine naturel reste sous-valorisé et les actions de sensibilisation à l'environnement manquent de visibilité en raison d'un tissu associatif fragmenté. Aussi, le territoire manque de données liées à l'impact du changement climatique sur ses milieux, le futur PCET pourrait venir solutionner ce problème. Le diagnostic environnemental du SCoT a montré l'impact négatif que l'autoroute A 36 et la nationale N83 ont sur les milieux.

L'eau préoccupe également : les entretiens LEADER 2014-2020 ont montré une inquiétude concernant la qualité des fleuves, des rivières et des petits ruisseaux à cause de certaines pratiques agricoles et d'installations d'assainissement.

Préserver le patrimoine naturel a été un point très souvent soulevé dans les entretiens LEADER, des opportunités s'offrent au territoire grâce aux actions qui seront menées dans le cadre du PCET, en particulier sur les pratiques agricoles et sur la sensibilisation des citoyens à leur environnement.

Matrice AFOM Environnement

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ De nombreuses associations présentes sur le territoire ◆ Des paysages et une biodiversité remarquables ◆ De nombreuses zones préservées 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Difficulté des relations entre le monde agricole et les acteurs dédiés à l'environnement ◆ Sous-valorisation du patrimoine naturel ◆ Manque de visibilité des actions de sensibilisation ◆ Pas de données sur le Doubs central pour connaître l'impact du changement climatique sur la faune, la flore, les différents milieux naturels ◆ Préoccupation de la qualité de l'eau du Doubs, du Cusancin, de l'Ognon, des petites rivières et ruisseaux
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réalisation du Plan Climat Energie Territorial ◆ Valoriser le patrimoine naturel pour sensibiliser le citoyen à son environnement ◆ Mettre en place des pratiques agricoles différentes, source de valeur ajoutée agronomique et économique pour les agriculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Dialogue difficile entre les acteurs du territoire et les acteurs de l'environnement ◆ Le changement climatique est très souvent considéré comme un processus de long terme dont il n'est pas nécessaire de se préoccuper immédiatement

2.4 Des services à la population

Depuis sa création, le Doubs central a œuvré sur la thématique des « services » afin de permettre un développement équilibré de son territoire. Ainsi, le service de Transport à la Demande TADOU a notamment été mis en place afin d'améliorer l'accès aux services et répondre aux besoins des populations vulnérables.

Conscients des améliorations nécessaires et des efforts à apporter sur le territoire pour répondre pleinement aux attentes de sa population et rester attractif, les élus du Doubs central ont souhaité élaborer un Schéma des Services en 2008. Celui-ci avait pour objectif de répondre à 3 enjeux :

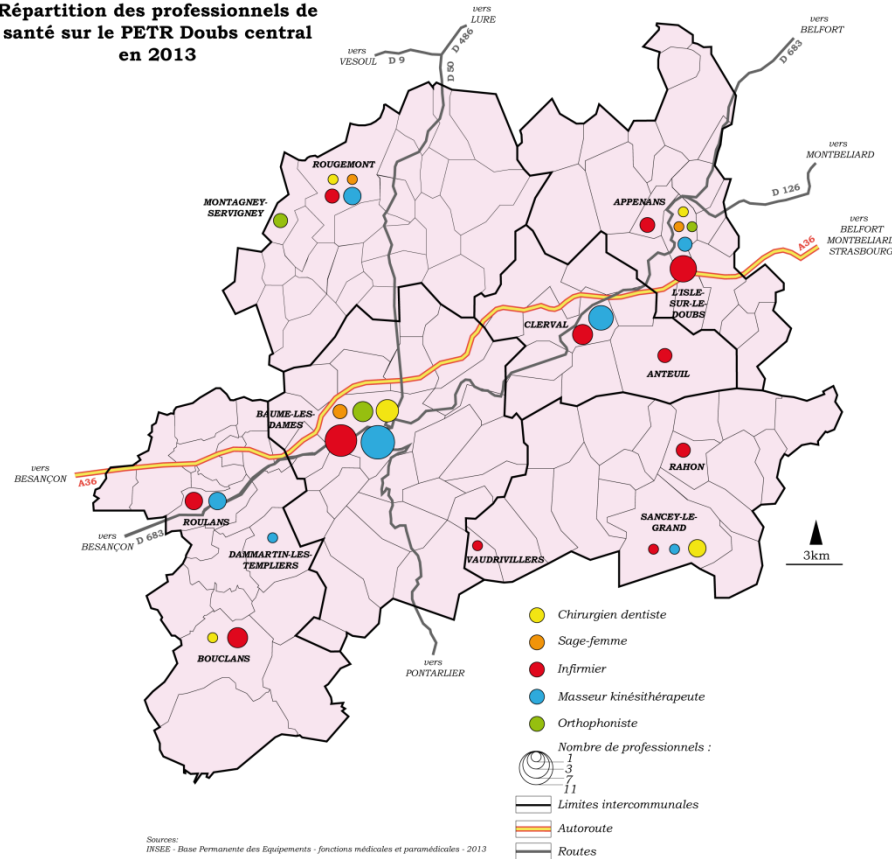
- accueillir les populations et les fixer sur le territoire,
- lutter contre la désertification née de l'attractivité de l'agglomération bisontine et de l'aire urbaine Montbéliard / Belfort,
- équilibrer l'offre locale en services à la population pour contribuer à faire avancer le Pays dans sa globalité, d'une manière cohérente et équilibrée.

Ainsi, ce schéma de services a permis d'établir une véritable stratégie pour le territoire et assurer un développement cohérent et équilibré du Doubs central. Trois ans après son élaboration, ce schéma de services a été révisé et actualisé afin de réorienter la stratégie à développer suites aux différentes réalisations menées.

2.4.1 L'offre de soins

- ◆ 28 médecins généralistes libéraux
- ◆ 38 infirmiers libéraux
- ◆ 27 masseur-kinésithérapeutes
- ◆ 11 chirurgiens-dentistes
- ◆ 7 orthophonistes
- ◆ 4 sages-femmes
- ◆ La densité de médecins généralistes s'est améliorée sur le territoire mais reste relativement faible : 8,3 médecins généralistes pour 10 000 habitants en 2012
- ◆ 43 % des médecins généralistes du Doubs central sont âgés de + de 55 ans
- ◆ Une répartition des médecins très disparate

Répartition des professionnels de santé sur le PETR Doubs central en 2013



Le Doubs central est caractérisé par deux pôles sanitaires et médico-sociaux : Rougemont et Baume-les-Dames. L'ouverture de la maison de santé de Rougemont en 2014 a permis de répondre au déficit de services de santé sur ce territoire et de créer un véritable pôle médical et social qui vient s'ajouter à celui de Baume-les-Dames et au cabinet médical de Roulans. Ce pôle regroupe à la fois des professionnels de santé et les services de l'ADMR. Il permet entre autre l'accueil de stagiaire ou médecin remplaçant, vacataire ou spécialiste non permanent.

Néanmoins, la désertification médicale est une réalité, notamment sur la partie Est du territoire : la situation des Communautés de Communes du Pays de Clerval, des Isles-du-Doubs et du Vallon de Sancey est en effet préoccupante puisque 7 des 9 médecins présents sur ces territoires ont plus de 55 ans. Ces trois EPCI ont engagé d'importantes réflexions sur cette problématique. Des projets sont actuellement en cours.

Pour pouvoir répondre à ce problème, la mise en réseau des professionnels de santé entre eux et avec les élus est une nécessité. La situation actuelle pourrait en effet être l'opportunité pour les deux parties de réfléchir à un projet de santé à l'échelle du Doubs central et de répondre à un second besoin, à savoir connaître l'état de santé de la population du Doubs central. C'est dans ce contexte que le territoire envisage de réaliser un Contrat Local de Santé. Enfin, c'est l'occasion de favoriser des organisations innovantes, en réseau, différentes de la maison de santé pluridisciplinaire, qui pourraient attirer de jeunes praticiens sur le territoire.

Matrice AFOM Santé

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Ouverture de la maison de santé de Rougemont ◆ Prise de conscience des élus du problème de désertification médicale ◆ Plusieurs projets en réflexion de mutualisation et de regroupement entre professionnels de santé sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Vieillesse des professionnels couplé à celui de la population ◆ Situation préoccupante sur les Communautés de Communes du Pays de Clerval, des Isles du Doubs et du Vallon de Sancey ◆ Offre de soins du Doubs central est coupée en deux : l'Ouest du territoire est plutôt mieux desservi en services de santé que l'Est ◆ Synergie difficile à trouver entre les professionnels de santé et entre eux et les élus
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réflexion d'un projet de santé à l'échelle du Doubs central ◆ Favoriser les structures médicales ou paramédicales regroupées et une organisation en réseau ◆ Avec la montée en très haut débit du territoire et de la fibre optique, possibilité de développer la télémédecine 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Difficulté pour attirer des jeunes médecins sur le territoire : leurs choix se porteront sur des territoires qui disposent d'installations médicales regroupées et/ou qui possèdent une organisation des soins en réseau

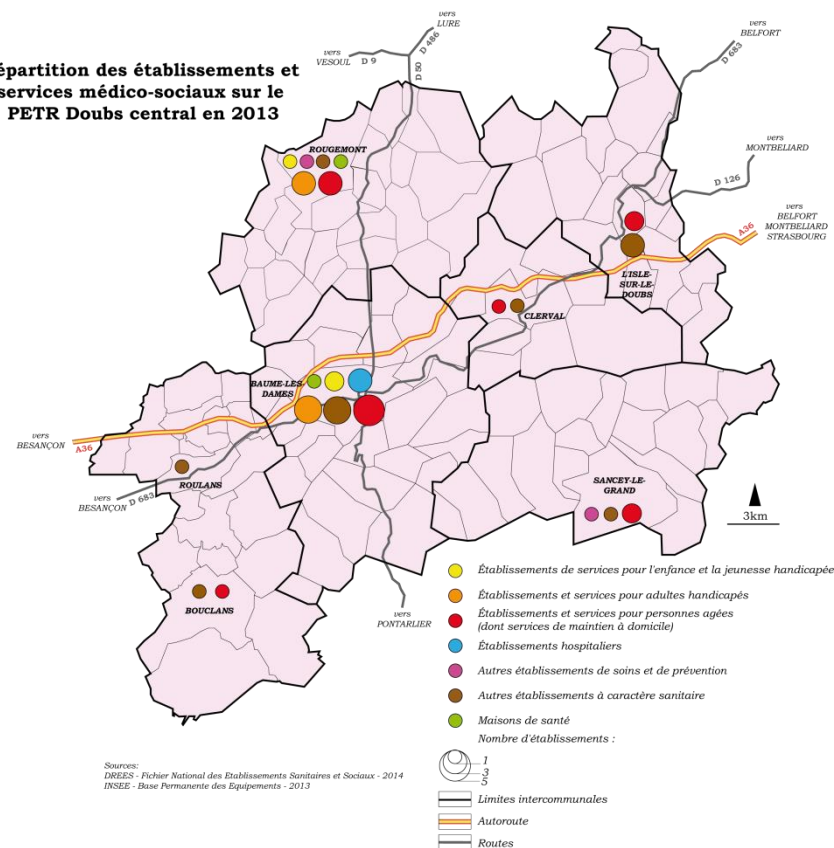
2.4.2 L'offre de services médico-sociaux

Le Doubs central jouit plutôt d'une bonne organisation médico-sociale, notamment en matière de services d'aide à domicile. La présence de l'Espace Senior qui gère le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) du Doubs central et le réseau gérontologique explique en partie cette bonne organisation. Aussi, les ADMR couvrent presque tout le territoire sauf la Communauté de Communes des Isles du Doubs qui est couverte par une autre association de Montbéliard. Le maintien à domicile se professionnalise également de plus en plus. Les entretiens menés sur le territoire dans le cadre de LEADER 2014-2020 ont montré que la prise en charge des personnes âgées s'améliorait, notamment pour celles atteintes des maladies d'Alzheimer : l'Espace Senior a signé une convention avec la Maison pour l'Autonomie et l'intégration des malades Alzheimer (MAIA) de Franche-Comté en juin 2013 pour expérimenter la gestion de cas MAIA. De nombreuses actions à destination des aidants sont également en place sur le territoire.

En matière d'offres de logements, le Doubs central a vu son nombre d'hébergements à destination des personnes âgées autonomes progresser entre 2008 et 2014. Deux nouvelles structures sont apparues à Sancey-le-Grand (Résidence services) et à Clerval (Maison Age et Vie), offrant respectivement 22 et 7 logements adaptés, portant ainsi à 53 la capacité d'accueil avec la structure déjà existante de l'Isle sur le Doubs. Le taux d'occupation de ces structures est proche de 100%. En outre d'autres projets existent sur le territoire afin de développer davantage cette offre : Baume-les-Dames (réhabilitation de l'Îlot Saint Vincent), Rougemont (quartier de vie à proximité de la nouvelle maison médicale), Roulans. Ainsi, l'ensemble des communautés de communes du Doubs central disposerait d'un équipement.

On constate aussi que la personne âgée est davantage considérée comme une richesse pour le territoire : de nombreuses actions et projets favorisant les liens intergénérationnels émergent comme les goûters pris avec les enfants, le développement de logements où cohabitent jeunes et personnes âgées ou encore l'aide aux devoirs. La mobilité des personnes âgées est aussi favorisée grâce au transport à la demande du Doubs central. Les personnes handicapées sont également plutôt bien pris en charge : le Doubs central est en effet doté de six établissements et services pour enfants et adultes handicapés. Le maintien à domicile des personnes handicapées est favorisé : l'Espace Senior a signé une convention avec le guichet unique « Maison Départementale pour les Personnes Handicapées » (MDPH) pour adapter entre autre leur habitat. Concernant l'accessibilité, de nombreux travaux ont été réalisés dans les communautés de communes et communes du territoire afin de respecter la loi du 11 février 2005 visant à ce que toute personne handicapée puisse pouvoir accéder librement aux lieux recevant du public. Cela s'est notamment traduit par la réalisation d'étude d'accessibilité des bâtiments publics et par la mise en accessibilité de ceux-ci (rampes d'accès, ascenseur...). En termes de coordination, l'Espace Senior a mis en place depuis septembre 2013 des réunions interprofessionnelles avec le Pôle Handicap et Dépendance du Département du Doubs, le Centre Hospitalier de Baume-les-Dames, l'ADMR de Baume-les-Dames, l'ADMR de Clerval, la Fédération de l'ADMR de Valdahon, l'Aide aux Familles et aux Personnes Agées à Domicile (AFPAD), le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) de Baume-les-Dames, Clerval et de l'Isle-sur-le-Doubs.

Répartition des établissements et services médico-sociaux sur le PETR Doubs central en 2013



Les entretiens LEADER ont montré que ces constats positifs cachent certaines faiblesses : les services d'aide à domicile sont de plus en plus confrontés à des personnes très âgées avec des pathologies de plus en plus lourdes compliquant leur maintien à domicile. Aussi, on constate que la coordination entre le social, le médico-social et le sanitaire reste fragile. La mise en réseau avec les médecins, les pharmaciens... n'est pas systématique sur tout le territoire.

Pour les personnes handicapées, s'ajoutent d'autres besoins, notamment en matière d'emploi : le territoire dispose de peu d'établissements d'aide par le travail et la capacité d'accueil des structures d'hébergement reste faible. Les parents d'enfants handicapés manquent aussi de répit.

Matrice AFOM Services médico-sociaux

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Présence de l'Espace Senior sur le territoire ◆ Bonne couverture des services d'aide à domicile ◆ Maintien à domicile de plus en plus professionnalisé ◆ Amélioration de la prise en charge des personnes atteintes des maladies d'Alzheimer ◆ Actions et projets favorisant les liens intergénérationnels ◆ Présence du service de transport à la demande, TADOU favorisant la mobilité des personnes âgées ◆ Présence de 6 établissements et services pour enfants et adultes handicapés 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pathologies des personnes âgées de plus en plus lourdes, compliquant leur maintien à domicile ◆ Hospitalisation à domicile peu développée ◆ Saturation des structures d'accueil ◆ Fragilité de la coordination entre le social, le médico-social et le sanitaire ◆ Peu d'établissements d'aide par le travail pour des personnes handicapées en milieu ordinaire ◆ Manque d'aide aux parents d'enfants handicapés
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Poursuivre le rapprochement des personnels médico-sociaux et sanitaires pour une meilleure prise en charge de la personne âgée et handicapée ◆ Soutenir les actions et les projets immobiliers qui favorisent le lien social et intergénérationnel ◆ Développer les actions et les projets permettant d'intégrer les personnes handicapées en milieu ordinaire 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Difficultés à financer des places et des structures d'accueil pour les personnes âgées et handicapées

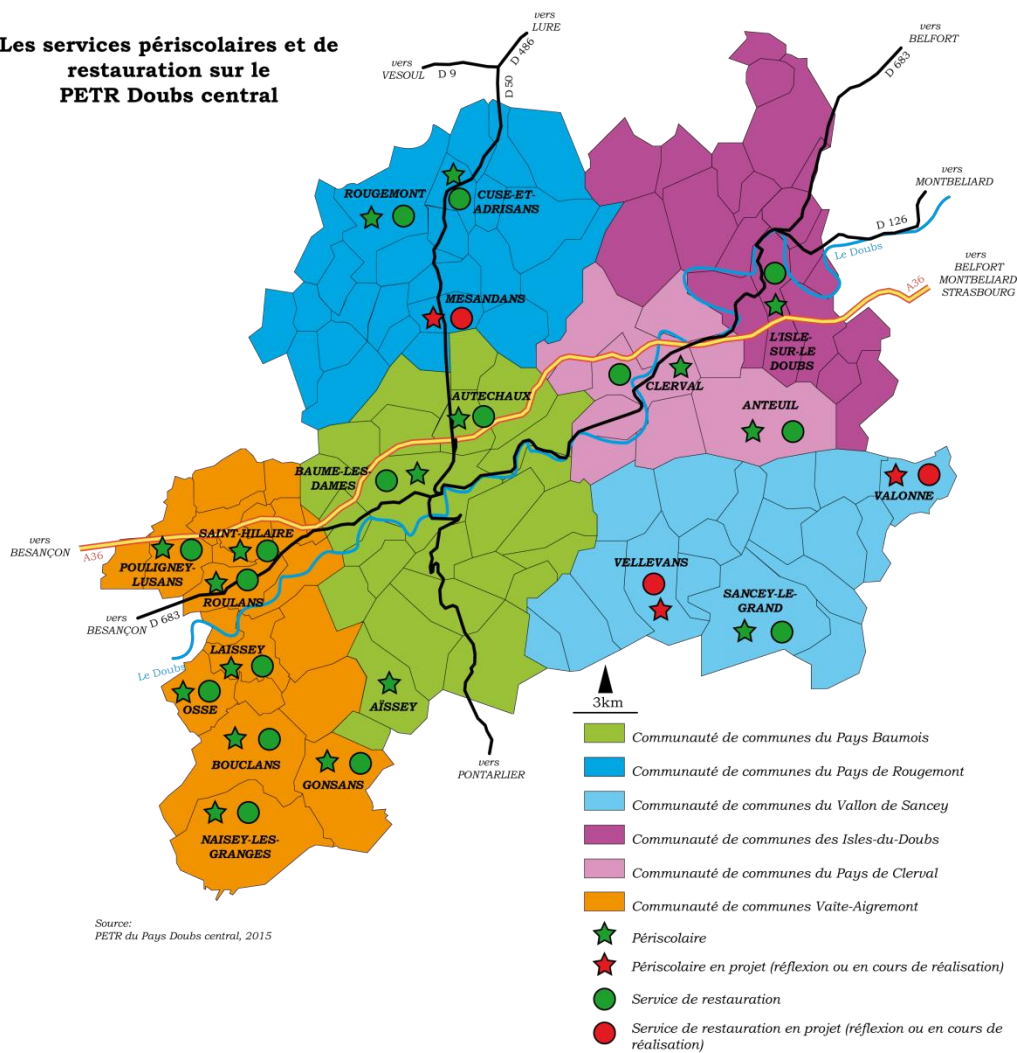
2.4.3 L'offre de services petite enfance, enfance, périscolaire

La carence et la saturation des services petite enfance, enfance, périscolaire sont des éléments qui ont été relevés dans le Schéma de services à la population du Doubs central en 2012. Aujourd'hui, l'offre de services petite enfance, enfance, périscolaire s'est améliorée de manière significative : création d'un multi-accueil à Baume-les-Dames, micro-crèche à Autechaux, des périscolaires avec restauration ont été réaménagés et créés sur le territoire. D'autres sont actuellement en projet. Le maillage territorial en Relais Assistante Maternelle (RAM) s'est également poursuivi avec la création d'une nouvelle structure sur la Communauté de Communes Vaite-Aigremont en 2009, menant des permanences à Roulans et à Bouclans. Des permanences sont assurées une fois par semaine à Rougemont par le RAM de Baume les Dames et 2 fois par mois à Clerval et Rougemont par le RAM de l'Isle sur le Doubs. Néanmoins, cette itinérance des permanences semble avoir ses limites. En effet, le schéma de services met en avant la difficulté de faire connaître les RAM à la fois des assistantes maternelles mais aussi des familles.

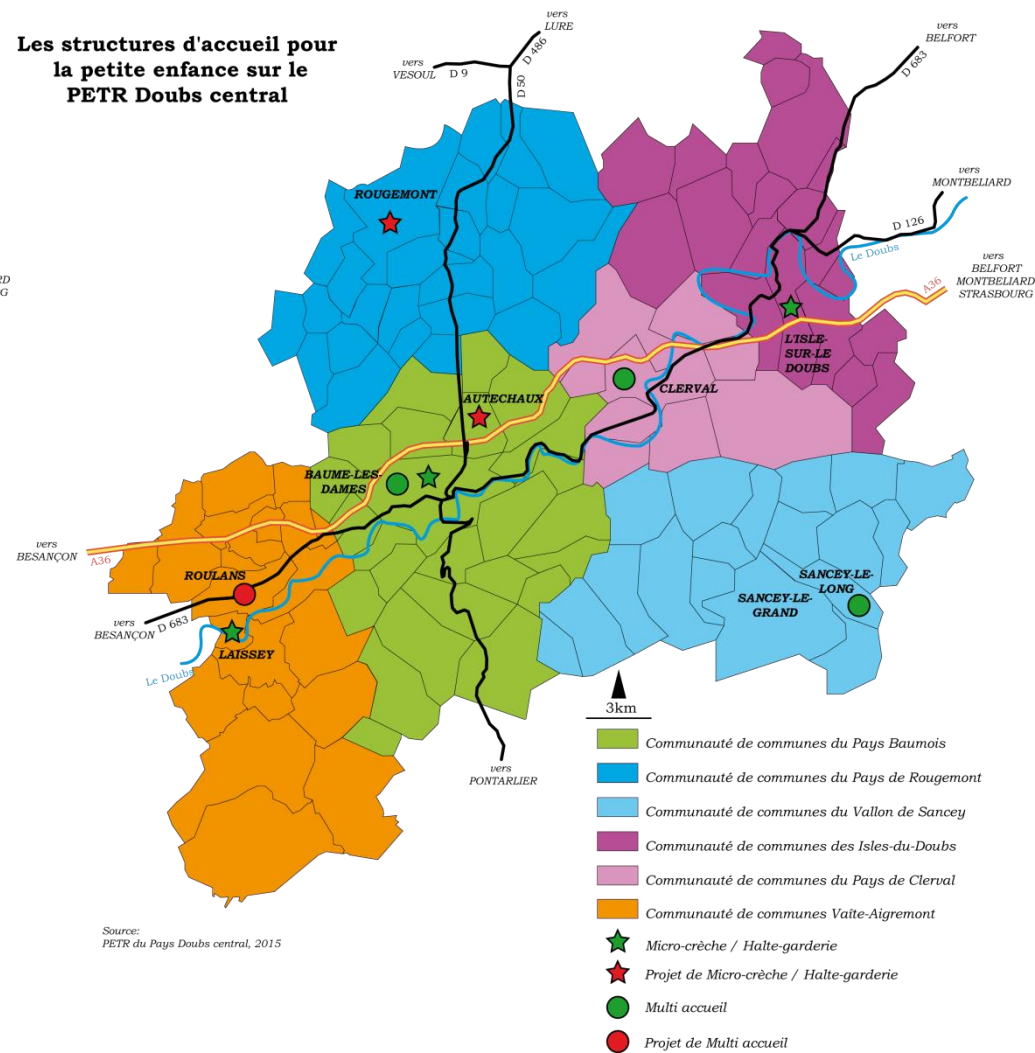
Aussi, avec la réforme des rythmes scolaires (notamment avec la mise en place des Temps d'Activités Périscolaire (TAP)) et la disparition des transports méridiens, les parents d'élèves ont besoin de faire garder leurs enfants sur de nouveaux créneaux horaires conduisant les nouvelles structures (pas préparées à cette affluence) à saturation. La problématique de l'accueil des enfants reste donc prépondérante sur le Doubs central et concerne davantage la mise en place de services atypiques à l'image de la micro-crèche d'Autechaux. Les CCID et CCVS sont particulièrement touchées.

Les collectivités sont plutôt actives pour répondre aux problèmes et réfléchissent à des projets de mutualisation de leurs services petite enfance, enfance et périscolaire. Des réflexions de pôles scolaires/périscolaires sont notamment en cours sur la CCID, la CCPC et la CCVS. Enfin, les entretiens LEADER 2014-2020 ont montré la volonté des collectivités à offrir des solutions innovantes pour la population et sont ouvertes à des partenariats avec le privé, notamment les entreprises du territoire. L'enjeu sur ce sujet est en effet important car une offre de services petite enfance, enfance et périscolaire innovante et de qualité permet de maintenir et d'attirer des jeunes couples et des salariés sur le Doubs central.

Les services périscolaires et de restauration sur le PETR Doubs central



Les structures d'accueil pour la petite enfance sur le PETR Doubs central



Matrice AFOM Services petite enfance, enfance et périscolaire

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Amélioration de l'offre de structures d'accueil et de l'enfance et de Relais d'Assistante Maternelle (RAM) sur le territoire ◆ Réaménagement et création de périscolaires avec restauration sur le territoire, d'autres, à l'état de projet 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Manque de structures d'accueil de la petite enfance et de l'enfance qui reste prépondérant ◆ Méconnaissance des RAM par les assistantes maternelles et les familles ◆ Saturation des services de restauration malgré la création et/ou le réaménagement des périscolaires
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Forte demande de structures d'accueil atypiques à l'image de celle d'Autechaux ◆ Présence d'une association « PUZZLE » sur le Doubs central menant des projets d'aménagement pour les structures de la petite enfance ◆ Des réflexions de pôles scolaires/périscolaires sur la Communauté de Communes des Isles du Doubs et de la Communauté de Communes du Vallon de Sancey 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Amoindrissement progressif du financement des transports méridiens

2.4.4 Les activités sport, loisirs, culture et vie associative

2.4.4.1 La culture

Les animations sont relativement nombreuses sur le territoire et soutenues par un tissu associatif dynamique, notamment sur la CCVA où l'association « Les Artistes à la campagne » propose une offre culturelle variée pour enfants et adultes et intègre tous les acteurs de la vie économique et sociale. L'offre s'est également étoffée avec la création du Centre d'Affaires et de Rencontres du Pays Baumoïse et la création d'une médiathèque à Baume-les-Dames. Aussi, le territoire est doté d'une école de musique qui rayonne à l'échelle du Doubs central.

Afin de proposer un service de meilleure qualité, des travaux ont été réalisés concernant la projection de films à Baume-les-Dames et l'Isle sur le Doubs notamment. Cela s'est traduit par l'installation d'un système de projection numérique au cinéma de Baume-les-Dames, ou par le renouvellement des équipements sonores de la Salle des Fêtes de l'Isle sur le Doubs. De nouvelles réflexions sont en cours afin de poursuivre la modernisation du cinéma de Baume-les-Dames.

Depuis 2006, l'offre de spectacle est complétée sur le Doubs central par la saison culturelle décentralisée du Conseil Départemental. Cette saison culturelle, accessible à tous, vise à accroître le développement culturel en milieu rural.

À noter enfin que la ville de Baume-les-Dames a toujours une programmation culturelle très riche dépassant le périmètre de la CCPB.

Les entretiens LEADER 2014-2020 ont montré que de nombreux projets culturels axés sur le lien intergénérationnel émergeaient sur le territoire. On constate que les acteurs ont une vision multisectorielle de la culture s'intégrant de manière transversale au projet de développement du territoire : la culture aide à promouvoir les petits villages, à redynamiser la vie commerciale et peut être utilisée pour faire passer des messages de sensibilisation (comme le gaspillage alimentaire ou l'importance du « bien manger » par exemple).

Enfin, les entretiens LEADER ont soulevé quelques fragilités, notamment le manque de résidences d'artistes ou encore une programmation culturelle qui reste limitée au Doubs central. La question de l'accessibilité est aussi posée. Au même titre que la saison culturelle décentralisée du Conseil Départemental, d'autres actions pourraient être menées, telle qu'une ludothèque itinérante, pour que les communes rurales puissent avoir accès à une nouvelle offre culturelle. De plus, d'autres projets en lien avec la culture, sont actuellement en cours de réflexion, comme l'aménagement du cinéma de Baume-les-Dames.

La pérennité des structures associatives pose aussi question tout comme le degré de priorité donné à ce secteur en tant de crise économique et sociale.

2.4.4.2 Le sport et les loisirs

Plusieurs créations ou rénovations ont permis, ces dernières années, de développer et de moderniser l'offre sportive et de loisirs sur le territoire. Ainsi, un nouveau gymnase intercommunal a été réalisé à l'Isle sur le Doubs, à proximité du collège. De même, les gymnases de l'Europe et de la Prairie à Baume les Dames et le gymnase de Rougemont ont eux aussi été rénovés, permettant de répondre aux besoins des différentes associations sportives du territoire. La CCPR a mené à bien la construction d'un complexe sportif multi-associatif, scolaire et extra-scolaire permettant aux associations sportives et culturelles ainsi qu'au centre de loisirs d'y organiser diverses manifestations.

Le schéma de services de 2008 actualisé en 2012 mettait en avant le manque en bassin nautique couvert sur le territoire, permettant de répondre à la fois aux besoins scolaires (savoir-nager) mais aussi de sa population. Le territoire n'est en effet doté que d'une seule piscine non couverte à Baume-les-Dames, ce qui constitue une réelle carence pour l'accueil des scolaires du territoire. Une étude de faisabilité pour la création d'un bassin nautique à l'échelle du Doubs central a été réalisée en 2013-2014. Pour l'heure, il n'est pas envisageable d'entrer dans une phase plus opérationnelle mais l'enjeu reste majeur pour le territoire.

L'étude de faisabilité qui a été menée constitue la première étape sur laquelle il conviendra de s'appuyer lorsque la phase opérationnelle de l'opération pourra être menée.

2.4.4.3 La vie associative

Avec plus de 300 associations dont plus de 200 à vocation sportive ou de loisirs, le Doubs central fait preuve d'une certaine richesse. Cependant, les associations sont confrontées à plusieurs difficultés : essoufflement et vieillissement du bénévolat, difficultés face aux contraintes réglementaires, fragilisation due à l'absence de stratégie à moyen terme...

Le schéma de service préconisait de soutenir le milieu associatif, vecteur des pratiques sportives et culturelles. Il s'agissait là de travailler par exemple sur la mise en réseau du tissu associatif. A ce titre, plusieurs initiatives se sont développées. Des forums des associations ont été créés par des collectivités (CCPR, Isle sur le Doubs, Baume-les-Dames...) afin de mieux les faire connaître. La CCVA s'est de son côté dotée d'une scène et de chapiteaux qu'elle met à disposition gracieusement aux associations locales. Par ailleurs, le Doubs central a accompagné les clubs de handball de Clerval, Rougemont et Baume-les-Dames qui souhaitaient fusionner ensemble. La fusion est devenue effective en 2013 avec la création du Doubs Central Handball (DCHB). Depuis, une nouvelle section de ce club a été créée à l'Isle sur le Doubs, développant un peu plus l'offre sportive sur ce secteur.

Il convient de poursuivre le travail de mise en réseau et d'accompagnement du tissu associatif local pour permettre le maintien et le développement de l'offre proposée à la population. La question de la mobilité et de l'accessibilité à ces différentes associations, principalement établies dans les bourgs centres, notamment vis-à-vis des jeunes ne pouvant se déplacer, est également un enjeu pour le territoire.

Matrice AFOM Activités Sport, Loisirs, Culture et Vie Associative

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Animations locales réparties sur le territoire soutenues par un tissu associatif important ◆ Dynamisme culturel de la Communauté de Communes Vaïte-Aigremont, notamment avec « Les Artistes à la Campagne » ◆ Projets culturels favorisant l'intergénérationnel ◆ Projet de bassin nautique 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Manque de structures d'hébergement de qualité pour accueillir les artistes ◆ Une programmation d'une ambition mesurée qui dépasse rarement les limites départementales ◆ Une méconnaissance des artistes et des auteurs locaux par la population ◆ Manque d'équipement nautique ◆ Manque d'infrastructures numériques
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ La culture et le sport, vecteurs de promotion important pour les petits villages ◆ La culture et le sport, vecteurs de redynamisation des centres bourgs ◆ Envie d'implication des professionnels et des amateurs de la culture dans la vie commerçante des villages ◆ La culture et le sport comme lien social et intergénérationnel ◆ La culture et le sport comme axe pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Des thématiques non prioritaires en période d'instabilité économique et sociale ◆ La disparition d'animations et de manifestations culturelles déjà bien ancrées sur le territoire ◆ L'usure du bénévolat ◆ La pérennité des structures associatives

2.5 Les activités touristiques

2.5.1 Un territoire relativement actif sur le volet touristique

Dès 2003, le Doubs central s'est doté d'un schéma de développement touristique qui a été révisé en 2011. Ce schéma s'oriente autour de quatre axes :

Axes	Objectifs
Axe 1 : mettre en réseau l'information, réaliser la promotion du Pays	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Assurer la coordination de l'information à l'échelle Pays ◆ Assurer la promotion du Pays ◆ Supprimer les zones blanches en matière d'information touristique
Axe 2 : assurer la professionnalisation du développement touristique	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mettre en place un observatoire du tourisme à l'échelle Doubs central ◆ Former les acteurs du tourisme ◆ Animer le réseau de professionnels du tourisme
Axe 3 : miser sur la diversité et la qualité de l'offre (hébergements, activités, patrimoine)	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mettre en réseau les professionnels du tourisme ◆ Améliorer la qualité de l'hébergement ◆ Favoriser les pratiques de plein air (tourisme vert) ◆ Développer l'Eurovéloroute ◆ Développer l'activité escalade ◆ Développer le tourisme bleu ◆ Favoriser le tourisme industriel ◆ Valoriser touristiquement les villages ◆ Développer le tourisme culturel à l'échelle Pays
Axe 4 : permettre une ouverture des activités touristiques aux habitants	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Sensibiliser les habitants du territoire à la culture touristique, notamment via l'accueil ◆ S'inscrire dans les réseaux

Plusieurs actions ont donc été développées sur le territoire, notamment les journées pro tourisme qui sont en place depuis 2011 et qui sont destinées aux prestataires touristiques dans le but de rendre l'offre touristique du territoire plus lisible à leurs yeux.

Aussi, afin d'informer les prestataires de la situation touristique de la saison, des bilans de saison ont été initiés depuis 2011.

Le Doubs central réalise aussi des outils de diffusion d'information touristique en relation avec les Communautés de communes comme le guide touristique et le Pass'Tourisme (chéquier d'avantages à destination des touristes passant une nuit sur le territoire). Cette action permet de mutualiser et de coordonner la diffusion d'information touristique à l'échelle du territoire entre les Communautés de communes et le Pays.

Enfin, les 6 Communautés de communes mènent diverses actions sur leur territoire comme des guides de randonnées, la réhabilitation de lieux touristiques (par exemple, le projet La Baume sur la CCVS)...

La mutualisation de l'organisation, de la communication et de la commercialisation touristique est aujourd'hui au cœur des réflexions. Un office de tourisme supra-communautaire est en effet un enjeu important pour le développement touristique du territoire. Dans l'attente de son éventuelle création, des Bureaux d'Information Touristique sont mis en place pour assurer le maillage cohérent de diffusion de l'information touristique sur le territoire.

2.5.2 Pour une meilleure valorisation des ressources touristiques

- ◆ Environ 100 000 visiteurs pour les sites touristiques et culturels (Doubs central avec Pierrefontaine-les-Varans)
- ◆ Principaux sites : les Campaines (35 000 visiteurs), le château de Belvoir (8 000), la grotte de la Glacière (8 000), les musées de Clerval, Baume-les-Dames et Rougemont
- ◆ 74 hébergements touristiques dont 11 hôtels, 7 campings, 19 chambres d'hôtes, 34 meublés et 3 GES pour 2 742 lits
- ◆ Plus du tiers des hébergements se trouvent sur la Communauté de Communes du Pays Baumois (35,1 %), 16,2 % sur la Communauté de Communes des Isles du Doubs et sur la Communauté de Communes du Vallon de Sancey
- ◆ Aucun hôtel sur la Communauté de Communes des Isles du Doubs et sur la Communauté de Communes du Vallon de Sancey
- ◆ Aucun camping sur la Communauté de Communes du Vallon de Sancey
- ◆ Près de la moitié de l'offre de lits se situe sur la Communauté de Communes du Pays de Rougemont (49,4 %), essentiellement en camping (Huanne-Montmartin : 1 112 lits) et près d'un quart sur la Communauté de Communes du Pays Baumois (24,2 %).
- ◆ Peu de lits sur la Communauté de Communes Vaite-Aigremont et la Communauté de Communes du Vallon de Sancey
- ◆ 957 résidences secondaires sur le Doubs central : la majorité se situe sur le Pays de Rougemont (27,2 %) et le Pays Baumois (23,1 %)

Le tourisme est une activité économique importante pour le Doubs central. Le territoire jouit en effet d'un patrimoine naturel et bâti remarquable et de paysages variés et exceptionnels. L'offre est jugée diversifiée par les acteurs du territoire et est en perpétuelle mouvement.

Les entretiens menés sur le territoire dans le cadre de LEADER 2014-2020 ont révélé l'existence de projets touristiques variés et complémentaires concernant la valorisation de produits locaux, la création d'hébergements atypiques ou l'offre de restauration de proximité. Le tourisme industriel et d'affaires se développe également et des entreprises extérieures au territoire viennent passer quelques jours sur le Doubs central pour des séminaires.

Malgré ses nombreux atouts, le Doubs central reste un territoire de passage qui souffre de la sous-valorisation de son patrimoine naturel et du manque d'attractivité touristique des centres-bourgs avec des commerces qui ferment ou qui sont vieillissants. Lors des entretiens LEADER, les acteurs touristiques et les élus ont souligné le manque d'activités en soirée dans les centres-bourgs, la fragilité de l'offre d'accueil (restauration et hébergement) et le manque de valorisation des sites emblématiques du territoire tels que le Doubs et l'Eurovéloroute. Le Doubs central souffre également de ne pas être un territoire avec une identité forte et reconnue par des produits locaux ou artisanaux.

Mais le Doubs central dispose de nombreux potentiels de développement sur lesquels des actions sont menées ou sont en projet grâce à des coopérations avec certains acteurs économiques et associatifs :

- la valorisation du patrimoine peut être menée avec le tissu associatif local par des animations culturelles ou en lien avec l'environnement,
- les programmes de revitalisation menés par les centres-bourgs intègrent la problématique touristique et deviendront des offres incontournables à valoriser auprès des touristes,
- le développement du tourisme industriel et d'affaires a une marge de manœuvre importante, d'autant plus que certaines entreprises accepteraient d'ouvrir leur porte aux touristes (les acteurs du bois notamment) et que les élus ont pris conscience des retombées positives de ce type de tourisme,
- la valorisation des produits locaux ou encore avec les visites à la ferme sont des formidables opportunités de développement et répondent à la demande des touristes.

Matrice AFOM Tourisme

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Patrimoine naturel et paysages exceptionnels ◆ Patrimoine bâti remarquable ◆ Présence de voies vertes et de sentiers de randonnée ◆ Présence de l'Eurovéloroute ◆ Offre d'activités touristiques plutôt diversifiée ◆ Offre de restauration intéressante à Clerval ◆ Projets transversaux et d'envergure associant camping, restauration, valorisation des produits locaux ◆ Projet d'office de tourisme à l'échelle du Doubs central ◆ Tourisme d'affaires/industriel qui se développe sur la Communauté de Communes du Vallon de Sancey, la Communauté de Communes Vaîte-Aigremont, la Communauté de Communes du Pays de Rougemont et la Communauté de Communes du Pays de Clerval. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Le tourisme est coordonné par de nombreux acteurs ◆ Fragilité de l'offre et de la qualité d'hébergements ◆ Activités touristiques sur le Doubs pas assez développées ◆ Patrimoine naturel sous-valorisé ◆ L'Eurovéloroute manque d'animations et de signalétiques ◆ Manque d'attractivité touristique des centres-bourgs (fermeture et vieillissement des commerces, peu de mise en valeur des produits locaux et du patrimoine bâti, activité en soirée limitée...) ◆ Le Doubs central attire un tourisme de passage, la valorisation de « points » qui attirent l'œil, est quasi inexistant ◆ Le tourisme industriel n'est pas assez développé
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ La situation géographique du territoire et le potentiel de développement d'un tourisme d'affaires, vert et industriel ◆ Les programmes de revitalisation des centres-bourgs et des espaces dégradés ◆ Le tissu associatif dédié à la valorisation du patrimoine bâti et naturel, une ressource pour mettre en avant sites et milieux remarquables ◆ Les actions menées par le CDT et le CRT (décentralisation de la formation des acteurs) ◆ Mutualisation de la communication touristique à l'échelle du Doubs central 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pas d'identité forte et reconnue du territoire en matière de produits locaux et artisanaux, de fabriques industrielles

2.6 La mobilité et l'aménagement du territoire, deux thématiques transversales

2.6.1 La mobilité dans le Doubs central

2.6.1.1 La mobilité au cœur des problématiques environnementales et d'aménagement

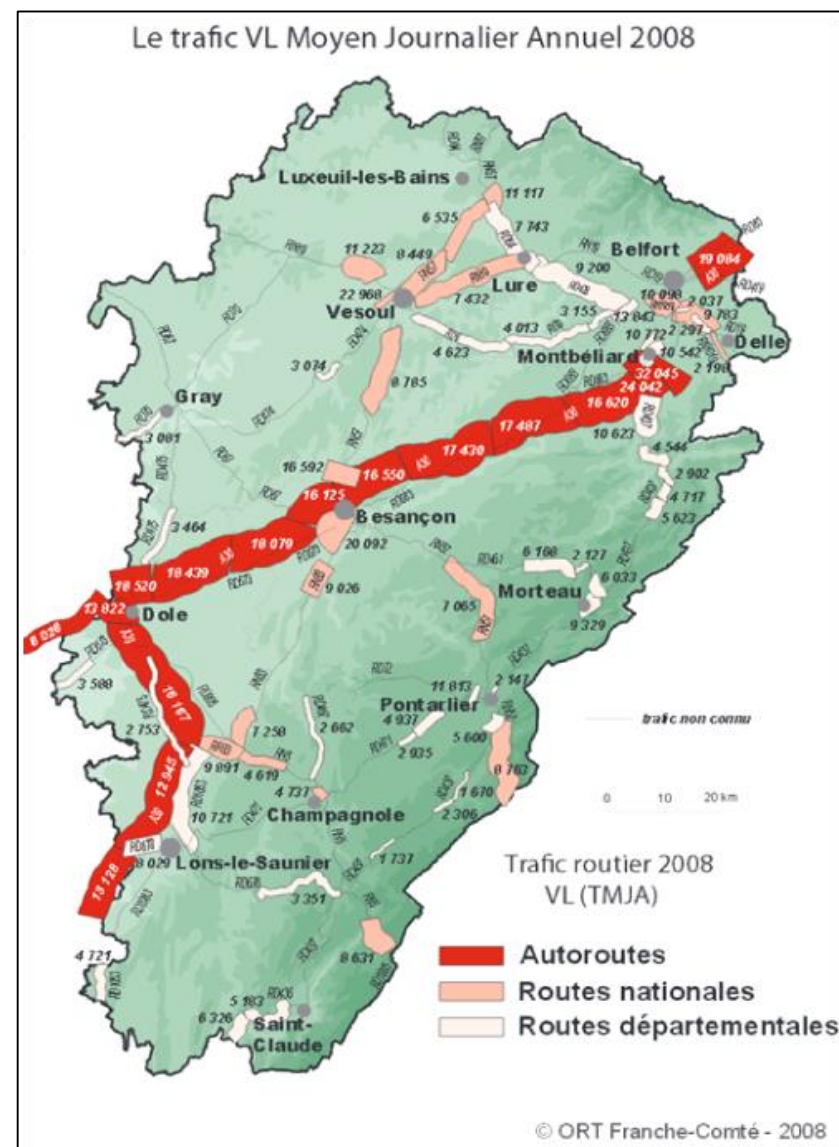
En quelques chiffres les infrastructures sur le Doubs central :

- ◆ Le Doubs central est traversé par l'autoroute A36 d'Est en Ouest
- ◆ Deux axes principaux : la D50 du Nord au Sud et la D683 d'Est en Ouest
- ◆ Une ligne ferroviaire TER Besançon-Belfort avec une gare desservie : Baume-les-Dames et trois haltes ferroviaires : Laissey, Clerval et l'Isle-sur-le Doubs
- ◆ Le territoire est traversé par le canal Rhin-Rhône
- ◆ L'Eurovéloroute n°6 passe sur le Doubs central

Le diagnostic PCET met en avant différents éléments concernant les transports routiers et non routiers :

- En moyenne, 17 179 véhicules légers fréquentent chaque jour l'autoroute à l'intérieur des limites territoriales du Doubs central.
- La distance moyenne parcourue pour un trajet domicile-travail par les habitants du territoire est de 35,5 km, (27,6 km de moyenne dans le département)
- En 2009, 6 074 poids lourds qui ont fréquenté chaque jour l'autoroute.
- La fréquentation des gares TER a évolué de + 8,1 % pour Baume-les-Dames, - 3 % pour Clerval et + 22 % pour Laissey entre 2010 et 2013 (données non communiquées pour L'Isle-sur-le-Doubs).

Véritable axe structurant et colonne vertébrale du territoire, la ligne TER est une chance de développement et d'attractivité. Il convient donc d'encourager les citoyens à faire un maximum de trajet en train et notamment le trajet domicile travail. Les gares sont des lieux privilégiés d'interface entre les différents modes de déplacements, elles constituent un élément fort dans la chaîne de déplacement des usagers et voyageurs. La réussite d'une politique d'encouragement à l'usage de modes alternatifs à la voiture implique des itinéraires, des trajets et du matériel qui permettent un déplacement fluide et rassurant pour l'utilisateur. Des infrastructures doivent également permettre de faciliter l'intermodalité avec des parkings, des emplacements pour vélo, des véhicules d'autopartage, etc.



- Le nombre de train pour le fret de la SNCF a fortement chuté entre 2008 et 2011 sur la ligne Besançon/Belfort : - 89 % pour la ligne Besançon/Clerval et - 90 % pour la ligne Clerval/Montbéliard. Il convient aussi d'intégrer le fret mis en place par les entreprises privées pour lesquelles nous n'avons pas de données.

- Parallèle à la rivière du Doubs et sur l'ancien chemin de halage, l'Euro Vélo 6, traverse le territoire d'Est en ouest. Cet itinéraire attire de nombreux cyclistes et piétons, qu'ils soient touristes ou résidents à proximité.

Cet équipement représente un enjeu important de fréquentation touristique mais également d'excursions à la journée pour les habitants du territoire. Ainsi d'après *l'Étude de clientèles et de retombées économiques de l'Euro Vélo 6 de Bale à la Saône-et-Loire*, de décembre 2012 ce sont 38 000 personnes qui sont passées par Clerval. Sur cette partie de l'itinéraire (Besançon/Montbéliard) 75 %, des usagers sont en excursions (circuits d'une journée). Les 25% restant sont des touristes passant une ou plusieurs nuits sur l'itinéraire. Pour rejoindre le tracé, 37 % des usagers n'utilisent pas d'autres modes de transport, 30 % utilisent la voiture, 25 % le train et 9 % le camping-car. 83 % des touristes (passant une ou plusieurs nuits sur l'itinéraire) ont une activité autre que le vélo : visite patrimoniale de villes et villages, restauration et gastronomie ou encore baignade.

Cet équipement offre donc une opportunité de développement du tourisme « vert » avec une activité sportive, faiblement émettrice de GES, avec un fort potentiel d'intermodalité (Train+Vélo) et favorisant des retombées économiques non négligeables.

- Les pistes cyclables sont très peu développées sur le territoire. On en retrouve à Baume-les-Dames et l'Isle-sur-le-Doubs. En revanche, ils existent de nombreux parcours pour VTT.

La mobilité est aussi un axe important de l'aménagement du territoire. Dans le cadre de l'élaboration du SCoT, l'organisation de la mobilité pour l'accès aux services et aux emplois est au cœur des réflexions. Le diagnostic du SCoT (en plus des éléments du PCET) a souligné l'importance des polarités secondaires qui structurent les déplacements locaux telles que les pôles d'emplois ruraux, de services et d'équipements ou encore le positionnement en interface entre Besançon et Montbéliard. Ce diagnostic a aussi mis en exergue des faiblesses comme l'importance du trafic des poids-lourds sur la RD 683 qui occasionne des problèmes de sécurité et dégrade la fonctionnalité urbaine des bourgs et villages traversés, le phénomène de périurbanisation qui accroît les besoins en déplacement automobile en l'absence d'alternative à la voiture individuelle, l'absence de réseaux de transport en commun ou encore l'éloignement relatif des périphéries du territoire aux réseaux autoroutiers et ferroviaires.

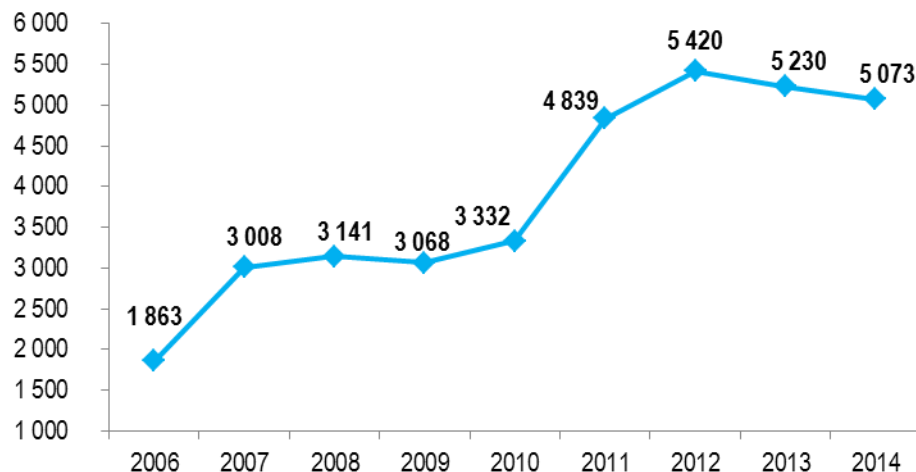
Dans le cadre de l'élaboration du SCoT, les questionnements sur la mobilité s'orientent donc autour de la valorisation des pôles gares et de la ligne TER, de l'amélioration de la desserte des pôles d'emplois, de l'amélioration des conditions de circulation et du développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture.

2.6.1.2 Les actions du territoire en matière de mobilité

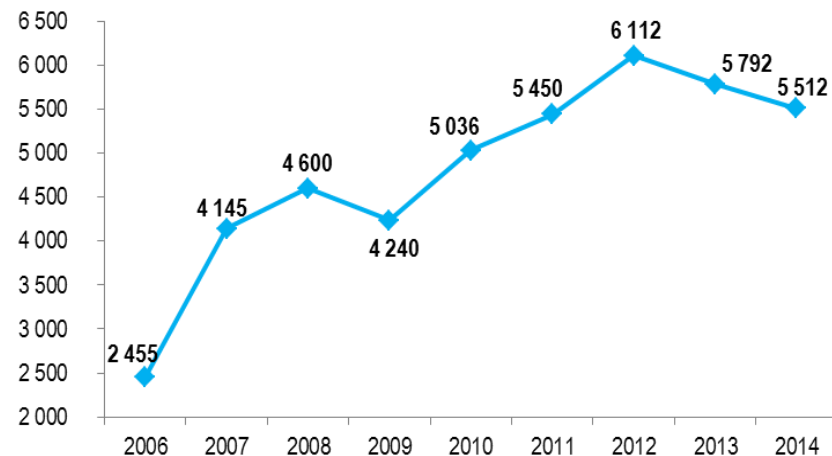
Les questions de mobilité se sont posées très tôt chez les élus du Doubs central qui constataient que les déplacements de la population à l'intérieur du territoire étaient un enjeu majeur, notamment chez la population âgée. En 2005, un système de transport à la demande est lancé dans le cadre du programme européen LEADER+ et est dénommé TADOU.

Ce service public est un succès sur le Doubs central : il comptabilise 34 974 voyages et 43 342 voyageurs depuis sa création.

Evolution du nombre de voyages de 2006 à 2014



Evolution du nombre de voyageurs de 2006 à 2014



Le service TADOU est mis à disposition de tous les habitants du territoire et dessert l'ensemble des communes ainsi que des arrêts de bus du réseau GINKO (Réseau de bus de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon). Les réservations sont gérées avec un logiciel d'optimisation du déplacement pour réduire le nombre de kilomètres parcourus et favoriser les regroupements de voyageurs dans un même véhicule.

De plus, des tarifications préférentielles sont réalisées pour encourager le regroupement volontaire des usagers. Notons également la mise en place d'un forfait flexibilité permettant à n'importe quel usager de se greffer à une course existante avec un tarif très attractif.

Un bilan du service a été réalisé en 2014 : les motifs de déplacement sont prioritairement les activités de loisirs (coiffeur, visites, shopping, activités sportives...) mais aussi l'accueil de jour de la maison de retraite de Rougemont ou les rendez-vous médicaux. Le service est très utilisé pour se rendre sur la CCPB, la CCID et la CCPR.

Dans ce bilan, une enquête de satisfaction a été réalisée auprès des utilisateurs du service : 154 réponses ont été enregistrées sur 573 envois effectifs, soit un taux de participation de 27 % ce qui est plutôt satisfaisant. 87 % des réponses proviennent d'utilisateurs du service et 20 % de personnes qui n'utilisent pas le service. Les répondants sont majoritairement de sexe féminin âgé de plus de 65 ans.

Les principaux enseignements de cette enquête sont les suivants :

- Le service est attractif : 40 % des répondants ont entendu parler de TADOU grâce au bouche à oreille. Les mairies et les services publics sont aussi de bons vecteurs de communication.
- La fréquence d'utilisation du service est surtout occasionnelle et TADOU est utilisé pour des raisons jugées être « une nécessité », notamment parce que les usagers n'ont pas d'autres moyens de transport. L'attractivité du prix du service est la seconde raison, les raisons environnementales n'arrivent qu'en dernière position.
- Le système de réservation satisfait globalement les usagers que ce soit pour accéder au standard, répondre à leurs besoins spécifiques et réaliser la prestation.
- Les répondants ont des attentes quant à l'ouverture du service à destination du tramway et de la gare TGV. L'extension vers d'autres arrêts GINKO est également très demandée.

L'évolution du service s'opère actuellement avec la mise en place de la réservation par internet qui devrait être effective en septembre 2015 après une période d'expérimentation avec un public jeune. En effet, TADOU est aujourd'hui majoritairement utilisé par les personnes âgées alors qu'il est à destination de tous les habitants. Le service cherche donc des solutions pour attirer davantage la population jeune, notamment en termes de communication.

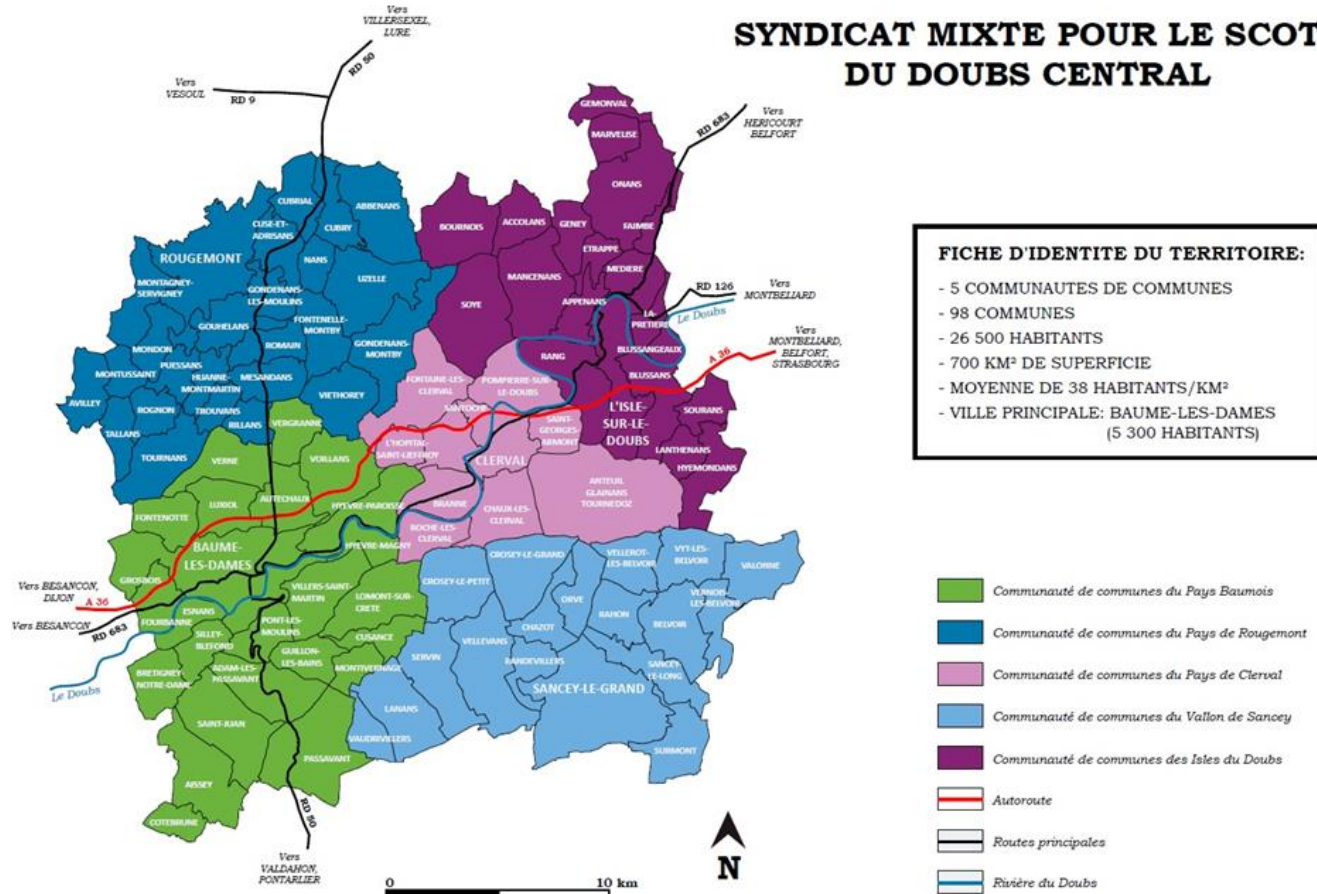
La mise en place d'un service de covoiturage est aussi un axe que souhaite développer TADOU : en effet, c'est pour le Doubs central un moyen de solutionner ce que TADOU ne peut pas faire, comme réaliser des déplacements en dehors du territoire.

Le succès du système de transport à la demande TADOU est aujourd'hui un levier pour développer la mobilité de manière globale sur le Doubs central. Le territoire souhaite aujourd'hui travailler davantage sur l'intermodalité (la connexion de ses gares avec les centres bourgs, les entreprises...) ou encore les modes doux.

2.6.2 La démarche SCoT : pour un aménagement et une planification responsable et durable

Le Doubs central a décidé de se doter d'un SCoT afin de réfléchir à un aménagement responsable et durable du territoire, en préservant ses richesses et ses atouts. Son élaboration a débuté en mars 2014 avec la phase de diagnostic, la démarche devrait s'achever en mars 2017 et sa mise en œuvre commencera ensuite.

Le périmètre du SCoT s'arrête à 5 communautés de communes, la CCVA étant couverte par le SCoT de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB).



► **Le Doubs central dans son environnement régional :**

- **des interactions fortes avec les agglomérations voisines** pour l'emploi et les services qui génèrent des besoins en déplacements pour l'accès aux services dit « supérieurs » (dont commerces) et aux emplois (3 500 allers-retours par jour). Interactions qui sont facilitées par une bonne desserte sur l'axe de développement de la vallée du Doubs et en même temps, elles sont contrainte pour une partie du Doubs central, la CCVS qui est plus éloignée.
- **un dynamisme démographique qui reste fragile** : une croissance de la population de l'ordre de 5 % entre 1999 et 2011 qui est permise en partie par l'accueil d'actifs venant des agglomérations. Une croissance de la population qui s'exprime dans les villages (11 %) parallèlement à une fragilisation des centres bourgs.
- **une évolution démographique qu'il faut anticiper** en adaptant et en diversifiant l'offre de logements et de services.
- **une attractivité qui s'est beaucoup appuyée sur des dynamiques d'accession à la propriété** : tassement de celle-ci, l'achat de propriété se tasse sur le territoire depuis 2007 en raison de baisse de pouvoir d'achat, de hausse des prix du carburant. Les actifs s'installent davantage à proximité des agglomérations. Aussi, les constructions neuves sont majoritairement orientées sur les grands logements en accession. Enfin, les pertes de populations sont liées à un parcours résidentiel incomplet et à une offre de services à optimiser.
- des dynamiques économiques multiples, appuyées sur la bonne connexion du Doubs central avec les territoires voisins
- **un territoire qui est inscrit dans le réseau écologique régional** : biodiversité remarquable, continuité aquatique et humide d'importance nationale, infrastructures de transports qui rompent cette continuité.

► **Des atouts et richesses préservés :**

- une riche biodiversité et un réseau écologique structurant
- des enjeux de gestion de la ressource en eau
- des espaces agricoles et forestiers à valeurs multiples
- un patrimoine paysager et touristique de qualité
- des centres bourgs offrant emplois et services

► **Des dynamiques et des évolutions à maîtriser :**

- **le développement résidentiel de ces dernières années a de nombreux impacts** : sur les paysages avec un étalement en périphérie des pôles et villages, la banalisation architecturale des modèles d'habitat ; sur le rapport avec les centres bourgs (effet de « vase communicant » qui joue dans la perte de dynamisme des centralités) ; croissance de la vacance sur l'ensemble du territoire, en particulier dans les pôles, nombreux logements peu performants énergétiquement, déficit d'outils et de moyens financiers pour la réhabilitation et le renouvellement, développement sur la consommation de foncier (agricole notamment).
- **le développement économique a également des impacts** : éloignement des habitants des pôles de services et d'emploi, augmentation des besoins de services dans les villages, des bourgs fragiles en termes d'emploi et de services, poids de l'activité dans la consommation d'espace non négligeable avec des ZAE étendues et peu denses, un nombre important de projets de zones d'activités plus ou moins aboutis, des vocations différentes des ZAE suivant leur localisation, la présence d'une ZAE d'intérêt régional, intégration paysagère des ZAE qui reste modeste avec un impact sur les axes de découverte et les entrées de villes, développement des ZAE le long des axes qui fait pression de manière ponctuelle sur la fonctionnalité écologique du territoire, un enjeu de gestion des friches économiques et commerciales qui risque de s'accroître.

- **des risques et nuisances à prendre en compte** : des zones inondables importantes en particulier dans les vallées du Doubs, du Cusancin et de l'Ognon, des risques localisés liés aux mouvements de terrain, des nuisances acoustiques liées au passage des grandes infrastructures.
- des dynamiques liées aux équilibres agricoles et forestiers

Les enjeux en matière d'aménagement sont donc nombreux et cette thématique apparaît transversale au projet de territoire. Les grandes priorités du SCoT sont actuellement en discussion dans le cadre de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et se concentrent autour de trois axes :

- Préserver un cadre environnemental et paysager support de dynamiques économiques
- Organiser le développement résidentiel et économique autour d'une armature urbaine consolidée et fonctionnelle
- Tendre vers un développement urbain économe et durable

3. LES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE POUR 2015-2025

3.1 Les enjeux

Développement économique

- ◆ **Poursuivre la GPECT :**
 - ✓ développer l'offre de services aux entreprises
 - ✓ rapprocher l'offre et la demande d'emploi
 - ✓ promouvoir l'économie du territoire et le rendre attractif
 - ✓ poursuivre l'animation économique
- ◆ **Structurer, développer, valoriser et préserver la filière forêt-bois**
- ◆ **Diversifier l'agriculture et promouvoir sa durabilité**
- ◆ **Rééquilibrer le tissu commercial et créer une nouvelle offre adaptée au territoire**

Filière Forêt-Bois

- ◆ **Faire de la ressource forêt-bois, un élément de développement pour le Doubs central**
- ◆ **Préparer la ressource au changement climatique**

Agriculture

- ◆ **Développer une agriculture de proximité :**
 - ✓ valoriser les produits locaux en permettant le développement de filières locales maîtrisées de la production à la distribution.
 - ✓ les circuits de proximité, un gisement d'emplois pour le Doubs central
 - ✓ la restauration collective est un débouché porteur pour les producteurs du territoire
 - ✓ sensibiliser les enfants, plus largement la population au « bien manger », c'est une question de responsabilité et de santé publique
 - ✓ sensibiliser les enfants, plus largement la population au gaspillage alimentaire
 - ✓ repenser le commerce à travers les circuits de proximité
 - ✓ mieux connaître les consommateurs et leurs attentes en matière de produits locaux
- ◆ **Adapter l'agriculture au changement climatique : préserver les espaces agricoles et anticiper les changements avec une démarche tournée vers l'agro-écologie**
- ◆ **Répondre aux problèmes du morcellement des espaces agricoles à travers un rapprochement entre élus et agriculteurs et la démarche du SCoT**

Environnement/Énergie/Adaptation et atténuation aux changements climatiques

- ◆ **Anticiper le changement climatique en conciliant mieux activités économiques et biodiversité/Mettre en œuvre le PCET**
- ◆ **Préserver les espaces agricoles, la ressource en eau**
- ◆ **Valoriser le patrimoine naturel**
- ◆ **Sensibiliser à l'environnement**
- ◆ **Solutionner la précarité énergétique**
- ◆ **Diminuer la consommation énergétique dans le bâti existant**
- ◆ **Valoriser le bâti existant**
- ◆ **Contribuer à la diminution des gaz à effet de serre : favoriser les modes doux, le covoiturage, les intermodalités pour réduire les besoins de transport des habitants/améliorer les pratiques agricoles**
- ◆ **Développer l'offre de production d'énergies renouvelables**
- ◆ **Augmenter la demande en énergies renouvelables, notamment le bois énergie**

Les services à la population

- ◆ **Solutionner la désertification médicale** (Contrat Local de Santé, maisons de santé pluridisciplinaires, hospitalisation à domicile, télémédecine...)
- ◆ **Poursuivre du développement des périscolaires et des structures d'accueil de la petite enfance**
- ◆ **Améliorer l'offre de services aux personnes âgées /handicapées**
- ◆ **Développer l'offre culturelle** (résidences d'artistes...)
- ◆ **Améliorer l'offre sportive et de loisirs** (bassin nautique...)
- ◆ **Améliorer l'accès des services publics** (maisons de services...)
- ◆ **Améliorer le maillage territorial des infrastructures numériques**

Tourisme

- ◆ **Mutualiser l'organisation touristique pour devenir une Destination** : communication, commercialisation, ... (office de tourisme supra-communautaire)
- ◆ **Former et mettre en réseau** les professionnels du tourisme
- ◆ **Développer les activités « nature »** (autour du Doubs, escalade, spéléologie, randonnée...)
- ◆ **Valoriser l'Eurovéloroute** (signalétique...)
- ◆ **Développer l'offre d'hébergements touristiques de qualité**
- ◆ **Développer d'autres formes de tourisme** (tourisme industriel, tourisme d'affaires...)

Mobilité

- ◆ **Faciliter la moindre utilisation de la voiture en développant les modes doux**
- ◆ **Organiser le covoiturage sur le territoire**
- ◆ **Connecter les gares avec le territoire/Connecter avec les modes doux les villages**
- ◆ **Organiser la mobilité pour l'accès aux services et aux emplois**

Aménagement et Planification

- ◆ **Élaborer et mettre en œuvre le SCoT** en partageant une vision prospective de l'aménagement du territoire et en anticipant les évolutions à long terme
- ◆ **Redynamiser les bourgs-centres** afin de préserver leur rôle structurant pour le territoire et garantir aux habitants un accès aux équipements et services les plus courants
- ◆ **Optimiser l'espace à urbaniser** avec une plus grande mixité dans l'offre de logements et en veillant à limiter la consommation de foncier agricole, naturel ou forestier
- ◆ **Mutualiser un service ADS afin de maintenir l'instruction du Droit du Sol sur le territoire du Doubs central**

Mutualisation

- ◆ **Développer la mutualisation entre les communes et entre les EPCI**
- ◆ **Poursuivre la mise en réseau avec le PETR du Doubs central**

3.2 Les orientations

N° d'orientation	Orientations	Rattachement aux stratégies du Doubs central
Orientation 1	Valoriser nos ressources et favoriser l'émergence d'une économie circulaire	PCET SCoT et Programme LEADER
Orientation 2	Engager le territoire dans la lutte contre le changement climatique et dans la transition énergétique	PCET et Programme LEADER
Orientation 3	Agir collectivement pour répondre aux enjeux de développement économique et touristique de demain	Schéma de développement économique, Stratégie de GPECT, Stratégie de développement touristique et Programme LEADER
Orientation 4	Agir pour un cadre de vie de qualité et le bien-être de la population	Schéma des services et Programme LEADER
Orientation 5	Inscrire le territoire dans des politiques d'aménagement et de planification durables	SCoT PCET et Programme LEADER